Déclaration de projet pour la relocalisation des ateliers de Ports de Normandie et l'implantation d'un port de services maritimes,

et Mise en compatibilité du PLU de Ranville

PIECE 5 - Bilan de la concertation préalable

PORTS DE NORMANDIE
3 RUE RENE CASSIN – 14280 SAINT CONTEST

Sommaire

Rappel de la procédure 3
Le projet 3
La mise en compatibilité du PLU 3
La concertation préalable 3
Retour sur l'organisation de la concertation 4
Modalités et organisation 4
Les outils d'annonce et d'information 4
Les outils de dialogue et de recueil des avis 5
Les observations du public et les réponses apportées par le Maître d'ouvrage 6
Les nuisances sonores 6
Augmentation du trafic et pollution atmosphérique 6
Impact sur la biodiversité 7
Pollution lumineuse 7
Intégration paysagère 7
Interrogations sur la procédure 8
Autres thèmes 8
Enseignements tirés par le Maitre d'ouvrage à l'issue de la concertation 9
ANNEXES 11

RAPPEL DE LA PROCEDURE

Le projet

Le dossier de concertation publique joint en annexe 1 présente le projet tel qu'il est pressenti avant la concertation :

- La nécessité de relocaliser les ateliers de Ports de Normandie pour permettre l'agrandissement du terminal ferry à Ouistreham ;
- Le besoin de services aux activités d'énergies renouvelables en développement dans la baie de Seine ;
- La justification de l'intérêt général du projet ;
- La justification du choix du site à Ranville, sur un terrain en bordure de canal appartenant à Ports de Normandie ;
- La description du projet.

La mise en compatibilité du PLU

Les dispositions du PLU de Ranville ne permettent pas aujourd'hui la réalisation du projet, il nécessite donc d'être mis en compatibilité. La déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU est une procédure encadrée par le code de l'urbanisme (article L. 300-6) qui vise à adapter certaines dispositions d'un document d'urbanisme pour qu'il soit rendu compatible avec un projet d'intérêt général.

Le dossier de concertation en annexe 1 présente les évolutions qui sont proposées dans les différentes pièces du PLU :

- La mise en compatibilité des règlements écrits et graphiques avec la création d'une zone 1Aup (zone à urbaniser à long terme destinée aux activités portuaires et paraportuaires) ;
- La création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Il résume également l'évaluation environnementale qui a été réalisée dans le cadre du dossier de mise en compatibilité, en détaillant les principaux impacts du projet.

La concertation préalable

La concertation publique est une procédure réglementaire prévue par l'article L 103-2 du code de l'urbanisme. Elle est notamment obligatoire pour la mise en compatibilité d'un PLU. Elle a pour but d'informer le public et de recueillir son avis à un stade ou le projet est encore en phase d'élaboration.

Après cette phase de consultation du public, Ports de Normandie, maitre d'ouvrage du projet, établit un bilan, tire les enseignements de la concertation et décide des suites à donner au projet. Le présent bilan sera publié sur son site internet (portsdenormandie.fr).

RETOUR SUR L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION

Modalités et organisation

Les modalités de la concertation ont été définies par une délibération du comité syndical de Ports de Normandie du 5 juin 2023. Elle prévoyait :

- L'information dans la presse locale, par voie d'affichage municipal, et sur le site internet de Ports de Normandie et éventuellement sur ceux des communes concernées, du contenu du projet ainsi que sur la/les date(s) de réunion(s) publique(s) ;
- La mise à disposition dans les mairies des documents ainsi que d'un registre papier ;
- L'organisation d'au minimum une réunion publique, en fonction de l'intérêt soulevé, avec des prises de parole du public et un registre papier ;
- De permettre le téléchargement sur le site de Ports de Normandie des documents et ouvrir un registre numérique sur lequel le public pouvait déposer des commentaires.

La durée de la concertation a été fixée pour cette délibération à un mois. Elle s'est déroulée du 19 novembre 2025 à 9h00 au 19 décembre 2025 à 18h00. Elle a été organisée par Ports de Normandie, Maître d'ouvrage du projet avec l'appui de la commune de Ranville.

Les outils d'annonce et d'information

Le dossier de concertation

Un dossier de concertation (annexe 1) présentant les caractéristiques du projet, les évolutions prévues dans la mise en compatibilité du PLU de Ranville et les impacts sur l'environnement a été mis à disposition sur le site internet de Ports de Normandie et à l'accueil de la mairie de Ranville. Il était accompagné en annexe du dossier de déclaration de projet, détaillant plus précisément les éléments du dossier de concertation.

Presse

Un communiqué de presse a été publié le 18 novembre par Ports de Normandie. Un mail spécifique a été envoyé au Maire de Bénouville.

Des encarts presse ont été publiés dans deux journaux locaux :

- Dans le Ouest France, le 19 novembre et le 29 novembre 2025 ;
- Dans le Liberté Bonhomme Libre, le 20 novembre et le 27 novembre 2025.

La concertation a également fait l'objet de plusieurs articles dans la presse :

- Article de Mer et Marine du 19 novembre 2025 ;
- Article du Journal des entreprises du 19 novembre 2025 ;
- Article du Liberté Bonhomme Libre du 20 novembre 2025 ;
- Article de Ouest France du 10 décembre 2025.

L'ensemble de ces éléments est consultable dans le plan de communication en annexe 2.

Sites internet

L'ouverture de la concertation a été annoncée sur le site internet de Ports de Normandie via une page dédiée dans l'onglet « Projets » et par la création d'une actualité sur la page d'accueil. On y trouve un résumé de la concertation, ses modalités, le communiqué de presse ainsi qu'un lien vers le registre dématérialisé où l'on peut télécharger toutes les pièces de la consultation.

La commune de Ranville a également annoncé la concertation en créant un encart sur la page d'accueil de son site internet ainsi qu'un petit article dans l'onglet « Agenda ».

L'ensemble des captures d'écran se trouve dans l'annexe 2.

Application Citykomi

Le public a aussi été informé de la concertation via l'application pour smartphones Citykomi par :

- Le canal « Ports de Normandie en direct » : une publication le 19 novembre 2025 pour le lancement de la concertation avec des rappels, et une publication le 2 décembre pour la réunion publique ;
- Le canal « Mairie de Ranville » : une publication le 19 novembre pour le lancement de la concertation.

L'ensemble des captures d'écran se trouve dans l'annexe 2.

Affichage

Des affiches (cf annexe 2) au format A3 ont été installées sur la porte d'entrée du siège de Ports de Normandie et à l'accueil de la mairie de Ranville.

Les outils de dialogue et de recueil des avis

Réunion Publique

La réunion publique, organisée par Ports de Normandie, s'est tenue le 2 décembre 2025 à 18h00 dans la salle du Conseil Municipal de la commune de Ranville. Animée par Philippe Deiss, directeur général de Ports de Normandie, la réunion a attiré environ **25 personnes.**

Le support de présentation de la réunion est disponible en annexe 3 et le compte-rendu avec les différentes questions posées est disponible en annexe 4.

Registre dématérialisé

Une plateforme de contribution (https://www.registre-dematerialise.fr/6902/)a été ouverte le 19 novembre, début de la concertation, afin de permettre au public de s'informer et de déposer un avis. On pouvait trouver sur la plateforme l'avis de consultation, le dossier de concertation, le dossier de déclaration de projet et les délibérations autorisant la concertation. La plateforme a été fermée le 19 décembre, dernier jour de la concertation.

14 contributions ont été déposées sur le registre dématérialisé, recensées dans l'annexe 5.

Registre papier

Un registre papier a été mis à disposition du public pendant toute la durée de la concertation à l'accueil de la Mairie de Ranville aux horaires d'ouverture au public, accompagné du dossier de concertation et du dossier de déclaration de projet.

Ce registre papier n'a reçu **aucune contribution**.

LES OBSERVATIONS DU PUBLIC ET LES REPONSES APPORTEES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Les contributions et questions reçues pendant la réunion publique et dans le registre dématérialisé ont été recensées en annexes 4 et 5. Elles ont été regroupées par thématique pour faciliter la lecture.

Les nuisances sonores

La principale préoccupation relevée dans les contributions concerne les nuisances sonores liées :

- Aux navires à quai qui laisseraient les moteurs tournés en continu, en particulier la nuit ;
- Aux activités sur place ;
- A l'augmentation du trafic routier.

Il est reproché l'absence d'étude et de données chiffrées sur le bruit généré par le projet.
Il est également proposé d'électrifier les quais pour permettre de réduire les nuisances sonores lorsque les navires sont à quai.

Réponse du Maitre d'ouvrage :
Pour le port de service, il y aura jusqu'à 4 navires maximum à quai en même temps. Il s'agira d'unités de tailles moyenne (entre 15 et 40 m) de type remorqueur qui seront stationnés, moteur éteint. Afin de limiter au maximum les nuisances sonores, Ports de Normandie va étudier la possibilité d'une électrification du quai pour les besoins du bord lors des escales.
Les navires seront mobilisés pour des missions de remorquage, dragage, travaux maritimes, maintenance, notamment sur les champs éoliens. Sur le terre-plein, il y aura des activités de logistique et de maintenance sur les navires. Des opérations de levage avec grue hydraulique plusieurs fois par an et des allers-retours fréquents avec des chariots élévateurs entre le quai et les locaux sont à prévoir. Ports de Normandie rappelle que les quais de Ranville servent parfois de repli pour les navires de pêche. L'impact sonore lié à l'exploitation des quais ne devrait pas augmenter.

En ce qui concerne le trafic routier, l'augmentation prévue ne sera pas significative par rapport au trafic actuel (activité générée par l'entreprise ITP, et le musée de Pegasus Bridge). Des précisions et des données chiffrées seront ajoutées dans le dossier.

Augmentation du trafic et pollution atmosphérique

Les contributions déplorent l'augmentation du trafic routier, notamment les poids-lourds, que pourrait engendrer le projet, en particulier sur la RD514. Une personne propose la création d'un rond-point entre l'avenue du Major Howard et la route départementale.

Comme pour les nuisances sonores, il est reproché l'absence d'étude d'impact sur la pollution atmosphérique causée par le projet.

Réponse du Maitre d'ouvrage :
Comme précisé ci-dessus, le dossier sera complété avec des données plus précises concernant l'augmentation du trafic routier qui ne sera pas significatif par rapport à la situation actuelle.
La création d'un rond-point sur la route départementale n'est pas du ressort de Ports de Normandie et pourra être soumise au Département du Calvados gestionnaire de la RD 514.

Impact sur la biodiversité

Plusieurs contributions interpellent sur la nécessité de préserver l'écosystème sur le site situé au sein d'une ZNIEFF, à proximité d'une roselière et comportant des zones humides.

Pendant la réunion publique, l'Observatoire Batracho-Herpétologique Normand du CPIE 14 a attiré l'attention du Maître d'ouvrage sur la possible présence de crapauds calamites et d'hirondelles de rivage.

Réponse du Maitre d'ouvrage :
Un relevé floristique a été fait et figure dans le dossier mais un relevé faunistique est effectivement absent. De même, le traitement des zones humides n'est pas suffisamment décrit. Une étude complémentaire sur la faune, la flore et les milieux naturels va donc être menée.

Pollution lumineuse

Pendant la réunion publique et dans quelques contributions, a été posée la question de la pollution lumineuse et de son impact sur les riverains et sur la biodiversité (roselière voisine).

Réponse du Maitre d'ouvrage :
Les activités seront limitées la nuit, et cantonnées à des heures de travail habituelles. Dans la nouvelle OPA du PLU, il est spécifié que les enseignes lumineuses seront interdites et que l'éclairage des terrains devra être pensé pour limiter la pollution lumineuse.

Intégration paysagère

Plusieurs personnes s'inquiètent de l'impact visuel que pourra avoir le projet pour les riverains et depuis les sites historiques à proximité (Pegasus bridge, Café Gondrée et église de Bénouville).

Réponse du Maitre d'ouvrage :
Le site est localisé à proximité du site classé du Pegasus Bridge et des sites inscrits de l'église de Bénouville, mais n'est pas situé dans leurs différents périmètres de protection. Compte-tenu de la covisibilité forte, en particulier avec l'église de Bénouville, il est important de s'assurer tout de même d'une bonne intégration paysagère qui limitera également l'impact visuel pour les riverains. Cette intégration paysagère est prévue dans les modifications du règlement graphique et dans l'OAP du PLU à travers les dispositions suivantes :

- La hauteur maximale des bâtiments est limitée à 9 m ;
- La couleur des bâtiments doit être neutre (palette RAL donnée), les couleurs vives et le blanc sont interdits ;
- Les grillages doivent être doublés de haies composées d'essences locales ;
- Le traitement des stationnements doit favoriser l'intégration paysagère ;
- Les bordures Sud et Est du site devront présenter un cordon végétal ;
- A l'ouest, la lisière arbustive (de 5 à 6 mètres de hauteur) en bordure du canal devra être conservée

au maximum.

Interrogations sur la procédure

En quoi consiste exactement la modification du zonage (passage de « à court terme » à « long terme ») ?

Réponse du Maitre d'ouvrage :
Le PLU de Ranville a été approuvé le 5 février 2009. Le site du projet se situe en zone Aup : « zone à urbaniser à long terme, destinée aux activités portuaires et paraportuaires ». Il s'agit d'une zone non équipée, urbanisable dans l'avenir à l'occasion d'une modification ou d'une révision du PLU et réservée à l'accueil d'activités portuaires et paraportuaires.
Il est donc nécessaire de mettre en compatibilité le PLU pour permettre l'implantation du projet à court terme. Il a été choisi de créer un secteur spécifique, 1AUEp :« zone à urbaniser à court terme, destinée aux activités portuaires et paraportuaires ».

Les contributions ne contestent pas l'intérêt général du projet vis-à-vis de objectifs nationaux présentés, mais deux contributions le remettent en question au regard des impacts locaux et posent la question de l'égalité devant les procédures réglementaires, et demandent la réalisation d'une étude d'impact soumise à la DDTM.

Réponse du Maitre d'ouvrage :
Comme précisé précédemment, l'évaluation environnementale sera complétée notamment avec un inventaire faune/ flore et des données sur les différentes nuisances. Le dossier a également été soumis pour avis à la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe). Ses remarques seront prises en compte dans le dossier.
Il n'est pas prévu dans la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU (article L. 300-6 du code de l'urbanisme), la réalisation d'une étude d'impact à soumettre à la DDTM.
En revanche, la mise en compatibilité du PLU autorisera l'implantation des projets prévus mais ne dispensera pas les porteurs de projet de répondre aux obligations réglementaires nécessaires (autorisations environnementales, autorisations d'urbanisme…).

Une contribution rappelle la nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

Réponse du Maitre d'ouvrage :
Une procédure de mise en compatibilité du PLU peut être soumise à évaluation environnementale (article L. 104-2 du code de l'urbanisme). Un examen au cas par cas est alors prévu. Ici, le Maître d'ouvrage a choisi de réaliser une évaluation environnementale systématique pour les raisons suivantes :

- Du fait de sa situation en ZNIEFF, le projet est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement ;
- La commune de Ranville est en zone littorale et la zone AUp qui a été définie en 2009 (soit maintenant depuis plus de 15 ans) n'a pas fait l'objet d'urbanisation depuis ;
- Le projet a une superficie totale supérieure à un millième du territoire couvert par le PLU.

Autres thèmes

Une contribution souligne l'opportunité que représente le projet de réhabiliter un site actuellement

dégradé (dépôts sauvages, incivilités), mais précise qu'une concertation entre usagers de la zone (musée Pegasus, entreprises ITP, activités nautiques, Ports de Normandie) serait intéressante pour éviter des situations conflictuelles au niveau du stationnement et de la circulation.

Réponse du Maitre d'ouvrage :
Des discussions sont déjà engagées entre Ports de Normandie et l'association Wake-up pour déplacer leur activité sur un autre site au bord du canal.
Une réflexion plus globale pourra également être menée avec l'entreprise ITP et le Musée Mémorial Pegasus concernant la circulation et les stationnements sur la zone mais celle-ci dépasse le cadre du projet objet de la concertation.

Une contribution demande quels seront les matériaux utilisés dans les ateliers et s'ils représentent un danger pour l'environnement ou les personnes.

Réponse du Maitre d'ouvrage :
Il n'y aura pas de matériaux dangereux utilisés en grande quantité, seulement des produits d'entretien et dégraissant en bidons de 20 litres pour une quantité total maximum de 200 à 300 litres. Il y aura également des stocks d'huile moteur et d'huile hydraulique ainsi que des peintures en pot. Le stockage des produits se fera selon les législations en vigueur (bacs de rétention, fiches de données de sécurité, extincteurs, plan de prévention…). Ces précisions seront ajoutées au dossier.

ENSEIGNEMENTS TIRES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE A L'ISSUE DE LA CONCERTATION

À la suite de cette concertation, le projet et la mise en compatibilité du PLU feront l'objet d'un examen conjoint de l'Etat, de la commune de Ranville et des Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme. Ils seront ensuite soumis à enquête publique pilotée par le préfet. Il s'agira d'une enquête publique unique portant à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la modification du PLU.

Avant ces étapes, le Maître d'Ouvrage complétera le dossier de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU en tenant compte des enseignements suivants issus de la concertation.

Apporter des précisions sur le type d'activités prévues sur le site et les nuisances engendrées

La question des nuisances (sonores, lumineuses, pollution) a été évoquée à plusieurs reprises au cours de la concertation. Il apparait donc nécessaire de répondre à l'inquiétude des riverains en indiquant clairement dans le dossier :

- La nature des activités prévues (sur terre et à quai) en faisant la distinction entre jour/nuit/weekend. Il sera également précisé si des matériaux dangereux seront utilisés.
- Une estimation de l'augmentation du trafic routier engendrée par le projet et son impact par rapport au trafic actuel.

Etudier la faisabilité d'une électrification des quais

Bien qu'il ne soit pas prévu que les navires stationnent à quai moteur allumé, Ports de Normandie va

tout de même étudier la faisabilité d'équiper le quai K2 du terminal de Ranville de branchements électriques afin d'éviter toutes nuisances sonores liées aux navires à quai.

Compléter le dossier concernant l'impact sur la biodiversité

La concertation a permis de constater certains manques du dossier concernant l'impact du projet sur la biodiversité. Une étude complémentaire sera donc réalisée portant à la fois sur les aspects faune/flore et sur les zones humides présentes sur le site.

ANNEXES

Déclaration de projet pour la relocalisation des ateliers de Ports de Normandie et l'implantation d'un port de services maritimes,

et Mise en compatibilité du PLU de Ranville

Dossier de concertation publique préalable

PORTS DE NORMANDIE
3 RUE RENE CASSIN – 14280 SAINT CONTEST

Sommaire

Préambule
- Le porteur du projet
- Le port de Caen-Ouistreham

La déclaration de projet
- Contexte
- Objectif du projet
- Choix du site
- Description du projet

La mise en compatibilité du PLU
- Contexte réglementaire
- Evolution des pièces du PLU
- Evaluation environnementale

Les enjeux liés au projet
- Enjeux environnementaux
- Enjeux socio-économiques

La concertation publique
- Pourquoi une concertation ?
- Modalités de la concertation
- Que se passe-t-il après la concertation ?

PREAMBULE

Le porteur du projet, Ports de Normandie

Ports de Normandie est le fruit d'une alliance de la **Région**, des départements du **Calvados**, de la **Manche** et de la **Seine Maritime** et des Agglomérations de **Caen la Mer**, du **Cotentin** et de **Dieppe** au service du **développement portuaire et économique de leur territoire**.

Ports de Normandie est propriétaire des ports de Caen-Ouistreham, Cherbourg et Dieppe. **Autorité portuaire**, son rôle est de **gérer et d'aménager le domaine portuaire**, de **garantir la sécurité des accès nautiques** et de définir **une politique de développement durable** pour ces trois ports.

Les chiffres clés de Ports de Normandie

- 9 000 emplois directs et indirects
- 493 M€ investis en Normandie depuis sa création en 2007
- 100 ha dédiés aux Energies Marines Renouvelables
- 2 millions de passagers transmanche par an
- 6.5 millions de tonnes de marchandises /an
- 3 200 anneaux de plaisance, un port à sec et 25 000 nuitées par an
- + de 12 000 tonnes de poissons soit 1/3 du tonnage pêche déclaré en Normandie
- + de 300 mises à sec par an

Le port de Caen Ouistreham

Le port de Caen-Ouistreham, exploité par la CCI Caen Normandie, est organisé en 4 terminaux le long d'un canal de 15 km reliant Caen à la mer : 2 000 m linéaires de quais accessibles à des navires jusqu'à 30 000 tonnes d'emport et 9 m de tirant d'eau.

Le port de Caen-Ouistreham est un port d'hinterland régional polyvalent :

- 500 000 tonnes de vrac solide, liquide et colis sont accueillis chaque année (céréales, bois, ferraille, agroalimentaire…),
- La ligne Ouistreham-Portsmouth est la 1ère liaison transmanche à l'Ouest du Détroit avec 3 rotations quotidiennes opérées par Brittany Ferries,

- Chaque année, le port accueille entre 10 et 15 navires de croisière de luxe,
- Il abrite deux ports de plaisance, l'un situé à Caen, en cœur de ville et l'autre à Ouistreham, une pépinière d'entreprises nautiques (Norlanda) ainsi qu'une quinzaine d'unités de pêche artisanal,
- En 2022, la base de maintenance du champ éolien en mer du Calvados s'est installée à l'embouchure du canal, sur le port de Ouistreham,
- Le port est également une base industrielle importante : automobile (Volvo Trucks), parapétrolier (ITP), construction navale (Ayro) ; agroalimentaire (Agrial).

LA DECLARATION DE PROJET

Contexte

Le projet est composé de deux entités :

- Au Nord de la parcelle se situe les futurs ateliers de maintenance de Ports de Normandie.
- Au Sud un bâtiment pour des armateurs locaux prendra place pour réaliser un port de service.

Les ateliers de Ports de Normandie

Dans le contexte d'un retour du contrôle aux frontières avec le Royaume-Uni, le terminal ferry de Ouistreham doit s'agrandir pour accueillir de nouvelles installations permettant la bonne tenue des contrôles douaniers. Les terrains actuellement occupés par les ateliers de Ports de Normandie seront mobilisés par ce projet d'extension du terminal. Il est donc nécessaire de relocaliser les ateliers sur un autre site.

Le port de services maritimes

Le secteur des énergies marines renouvelables est en plein développement depuis déjà plusieurs années. La Normandie est particulièrement concernée par de multiples projets qui nécessitent aujourd'hui la mise en place de nouvelles activités armateuriales pour soutenir ce développement.

Deux entreprises de services maritimes, Thomas Services Maritimes (TSM) et Benjamin Bon Travaux Maritimes (BBTM), déjà présentes à Rouen et Dieppe, ont décidé de s'associer dans un projet de port de service à Caen afin de se rapprocher du centre de la Baie de Seine et de leurs entreprises partenaires.

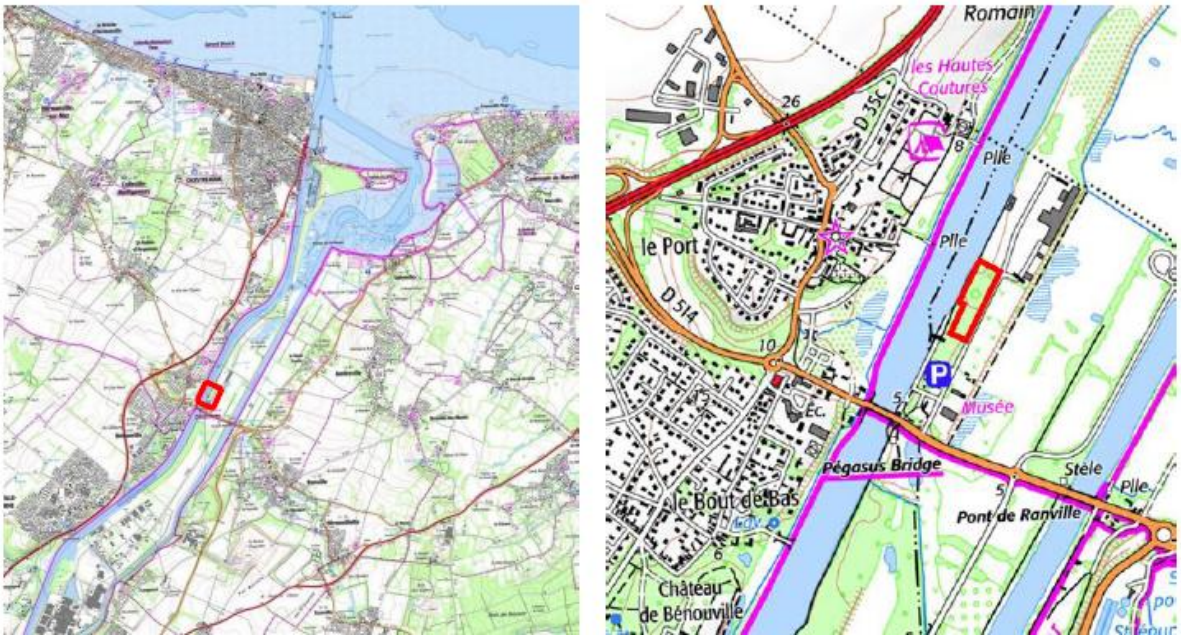
Objectifs du projet

Le projet a pour objectifs d'intérêt général :

- D'adapter le port de Caen-Ouistreham au nouveau contexte réglementaire des échanges entre le Royaume Uni et l'Union Européenne, sous peine de perdre sa capacité à accueillir une ligne transmanche,
- De moderniser les outils de gestion portuaire,
- De permettre l'installation d'activités nécessaires au développement des énergies marines renouvelables.

Choix du site

Ports de Normandie a mené des études d'opportunités afin de déterminer le site le plus pertinent pour les activités ci-dessus. Le site choisi se situe le long du canal de l'Orne, en limite Nord-Ouest du territoire communal de Ranville. Ce secteur se caractérise par la présence d'une zone d'activités nommée « Zone d'Activités du Yard de Ranville-Amfréville », destinée à recevoir des constructions à vocations portuaires et paraportuaires.



Localisation du site à Ranville (réalisation : Planis, source : IGN)

Le projet prend place sur un site actuellement occupé par des espaces en friche, enherbés et arborés, en extension de la zone d'activités existante. Il est bordé au Nord par l'entreprise ITP, et au sud par le pôle touristique du mémorial Pegasus. L'association Wake Up (club de ski nautique) dispose d'un terrain en bordure Nord du site délimité. La parcelle sur laquelle se projette ces futurs ateliers appartient déjà à Ports de Normandie. Le secteur est accessible par la RD 514 puis par la rue du Major Howard.

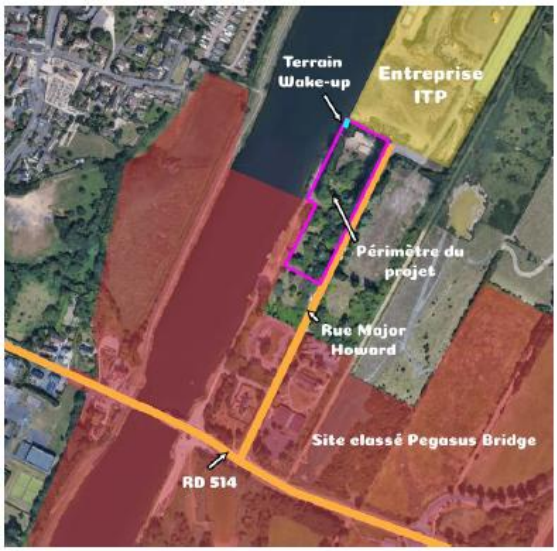


Figure 1: Plan de situation de l'environnement du projet (Réalisation : PLANIS)

Le site choisi remplit donc les conditions suivantes :

- Il est localisé sur les bords du canal de l'Orne, en amont du site de Ouistreham et à 4,2km par le canal ;
- Il dispose d'un quai nommé K1, aujourd'hui non-utilisé. Celui-ci est facilement accessible avec des engins de manutention ;
- Il s'inscrit au sein d'une zone d'activités destinée à accueillir des activités portuaires et paraportuaires au PLU de Ranville ;
- Le terrain appartient déjà à Ports de Normandie ;
- Le site est déjà accessible par le biais de l'Avenue du Major Howard. Il est également en partie aménagé avec la présence de réseaux.

Les autres sites identifiés ne bénéficiaient pas de tous ces atouts. C'est le cas à Ouistreham où les terrains en bordure du canal se situent en zone Natura 2000 et en zone naturelle au PLU. A Bénouville, les terrains en bordure du canal sont localisés dans le périmètre du site classé de Pegasus Bridge. Enfin, à Blainville sur Orne tous les terrains sont occupés.

Description du projet

Le site du projet représente une surface d'environ 1,2 ha.

Les bâtiments composant les ateliers de Ports de Normandie et le port de service seront des garages, des magasins, des ateliers de maintenance, des bâtiments administratifs et des vestiaires. Seront ajoutés à cela des aires d'entreposages en extérieur ainsi que des parkings pour le personnel, pour les visiteurs et pour le service.

La voirie permettant d'atteindre cet espace est déjà existante. Il s'agit de la rue du Major Howard. Celle-ci est large d'environ 5,50 m et permet aux camions de desservir la zone des ateliers.

L'organisation des équipements sur le site prend en compte les déplacements des camions.

L'accessibilité doit être aisée pour atteindre les bâtiments. De plus, un espace suffisamment large sera aménagé afin de permettre aux poids lourds d'effectuer leurs girations dans de bonnes conditions.

Une cale de mise à l'eau au nord sera créée pour les activités de ce nouveau site et une voirie d'accès au quai sera mise en place au sud.

L'interface entre le site et l'Avenue du Major Howard sera plantée (excepté au niveau des accès automobiles et poids lourds). De même, la partie Sud sera particulièrement plantée afin de réaliser un aménagement paysager. En effet, cette partie Sud permettra de masquer les bâtiments depuis le site du Pegasus Bridge et de parfaire l'intégration paysagère des futures installations. De même, l'intégration des bâtiments dans le paysage sera particulièrement importante au niveau du canal. Des travaux de projection de la bonne insertion paysagère ont été réalisés afin d'identifier au mieux le rendu attendu.

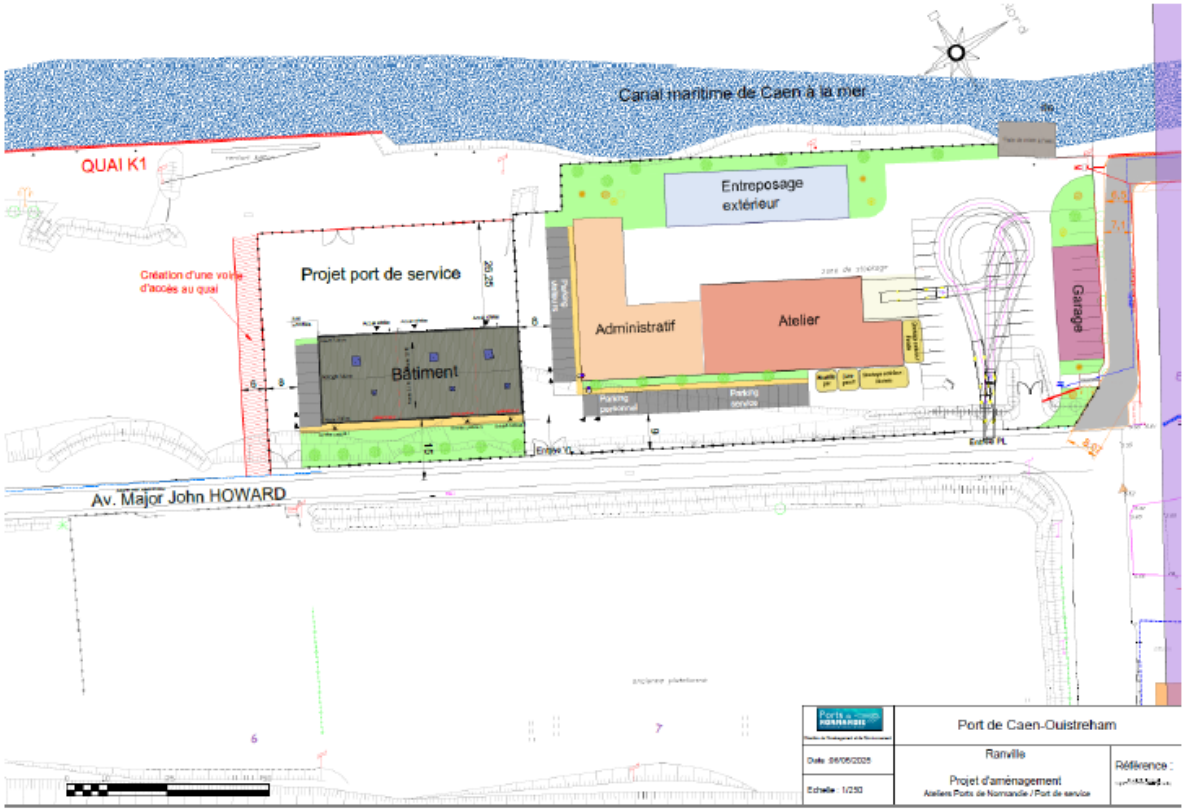


Schéma de principe du projet (réalisation : Ports de Normandie)

LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU

Contexte réglementaire

La commune de Ranville dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 5 février 2009. Depuis cette date, il a fait l'objet de plusieurs procédures de modification (7) et de modification simplifiée (2).

Les dispositions du PLU de Ranville ne permettent pas aujourd'hui l'installation des ateliers de Ports de Normandie et le bâtiment pour les armateurs locaux (Thomas Services Maritimes TSM et Benjamin Bon Travaux Maritimes BBTM). Le site étant situé en zone AUp (secteur à urbaniser à long terme), il est nécessaire de réaliser la Mise en Compatibilité du PLU de Ranville et de créer une nouvelle zone permettant l'aménagement des activités portuaires escomptées à court terme.

Evolution des pièces du PLU

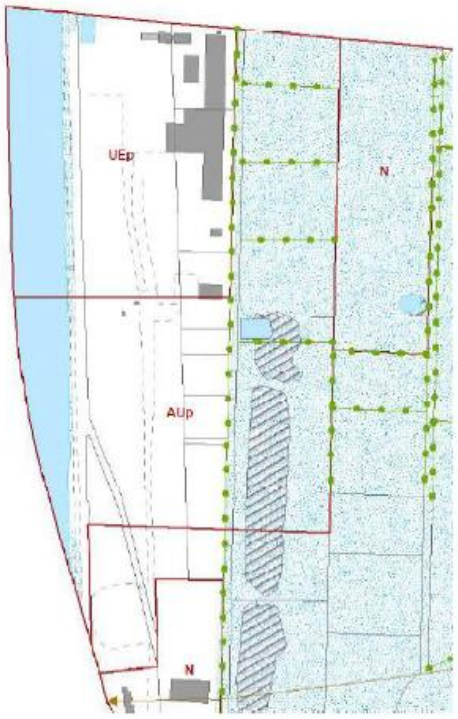
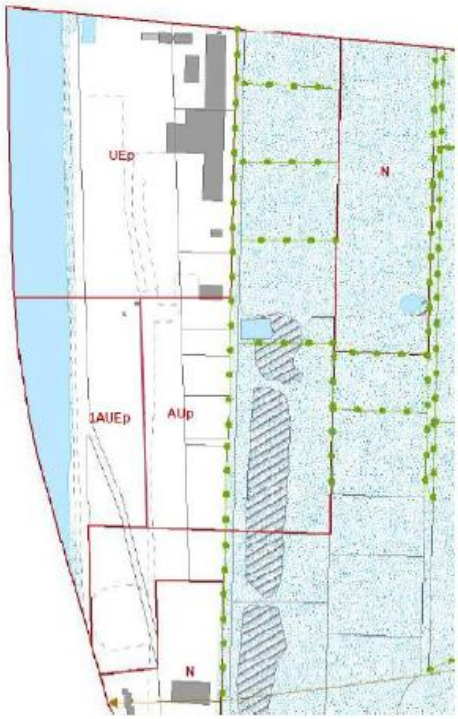
Les adaptations à apporter au dossier du PLU de Ranville portent sur trois éléments :

La mise en compatibilité du règlement graphique

Les terrains concernés par le projet sont actuellement classés en secteur AUp, zone à urbaniser à long terme destinée à accueillir des constructions et installations liées aux activités portuaires et para-portuaires. Celle-ci doit faire l'objet d'une ouverture à l'urbanisation (dans le cadre de la présente procédure) pour accueillir de nouvelles constructions.

Il a été choisi de créer un secteur spécifique, 1AUEp, pour permettre l'implantation prochaine des bâtiments destinés à être relocalisés à la suite de l'extension du terminal ferry de Ouistreham ainsi qu'un nouveau bâtiment pour le port de service des armateurs TSM et BBTM. Le périmètre du secteur correspond au périmètre nécessaire pour accueillir le projet additionné à l'espace situé sur le canal.

Le règlement graphique sera modifié de la façon suivante :

Etat actuel du PLU (extrait)	Mise en compatibilité du PLU
	

La mise en compatibilité du règlement écrit

Le règlement écrit est complété par la création d'un nouveau secteur 1AUEp permettant l'accueil des nouvelles infrastructures sur le site de Ranville.

Ces dispositions règlementaires ont été définies à partir des règles des secteurs UEp et AUp, déjà existants. Le secteur AUp est une zone non équipée, urbanisable dans l'avenir à l'occasion d'une modification ou d'une révision du PLU et réservée à l'accueil d'activités portuaires et paraportuaires. Le secteur UEp est une zone d'activités comprenant la zone d'activité du Yard de Ranville et réservé aux activités portuaires et paraportuaires.

Dans le secteur 1AUEp créé seront autorisées les activités portuaires et paraportuaires, permettant l'implantation des bâtiments nécessaires aux ateliers de Ports de Normandie et au port de service de TSM et BBTM.

La création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation

La création d'une zone 1AU (zone à urbaniser à court terme) nécessite que soit réalisée, sur le périmètre de la zone, une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Aussi une OAP a donc été définie sur le secteur 1AUEp. Elle se compose d'une partie graphique et d'une partie écrite et précise les principes d'aménagement à respecter pour procéder à l'urbanisation du secteur (notamment en termes d'accès et d'insertion paysagère des futurs bâtiments).

L'ensemble de ces dispositions est décrit plus précisément dans le dossier joint à la concertation.

Evaluation environnementale

Le PLU de Ranville approuvé le 5 février 2009 n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Le présent dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité contient donc une évaluation environnementale pour les raisons suivantes :

- Du fait de sa situation en ZNIEFF, le projet est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement ;
- La commune de Ranville est en zone littorale et la zone AUp qui a été définie en 2009 (soit maintenant depuis plus de 15 ans) n'a pas fait l'objet d'urbanisation depuis ;
- Le projet a une superficie totale supérieure à un millième du territoire couvert par le PLU.

L'évaluation environnementale du dossier comporte les différents éléments demandés à l'article R.151-3 du code de l'urbanisme :

- Une analyse de l'état initial de l'environnement ;
- Une analyse de l'incidence du projet sur l'environnement ;
- Une description des choix retenus au regard des objectifs de protection de l'environnement et des solutions de substitution ;
- Une description de l'articulation avec les autres documents supra-communaux ;
- Des indicateurs de suivi ;
- Un résumé non technique.

Les apports de l'évaluation environnementale ont été les suivants :

- Prise en compte des enjeux suivants : de la présence d'une ZNIEFF, de la proximité du site classé de Pegasus Bridge, de la localisation du projet à proximité de deux monuments historiques (église de Bénouville et Café Gondrée) ;
- Intégration de règles spécifiques dans le règlement et les OAP, afin de permettre la bonne intégration paysagère du projet vis-à-vis du site classé et des monuments historiques.

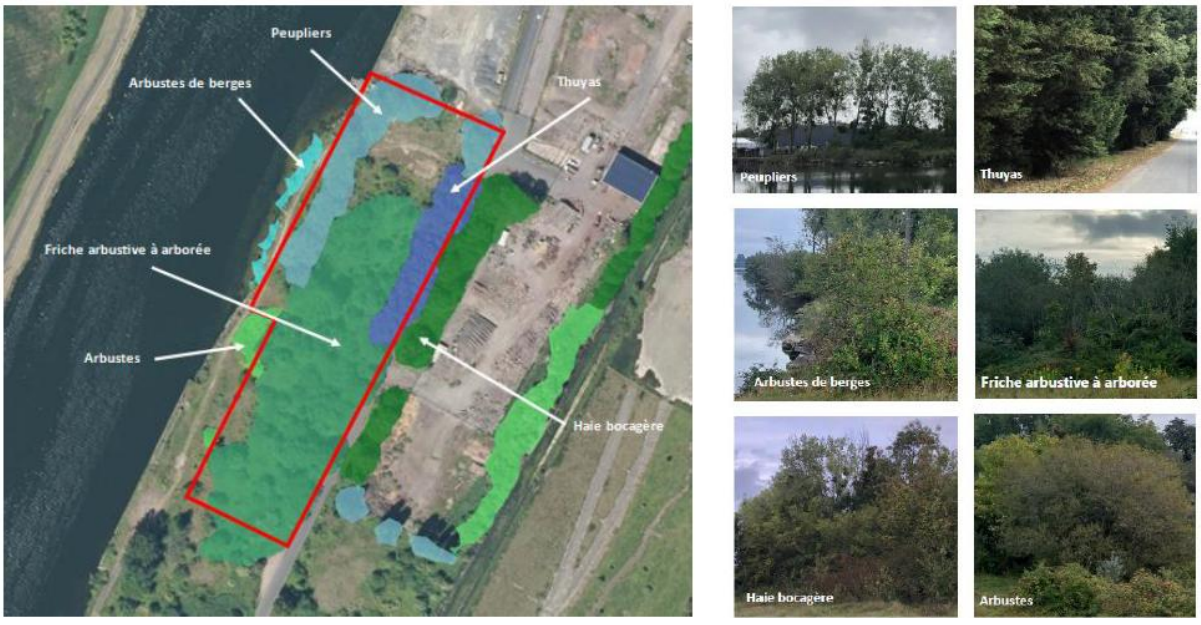
L'ensemble de l'évaluation environnementale se trouve dans le dossier joint à la concertation.

DESCRIPTION DES ENJEUX LIES AU PROJET

Enjeux environnementaux

L'analyse de l'état initial de l'environnement a permis d'identifier différents enjeux hiérarchisés de faible à élevé et répertoriés dans un tableau présent dans le dossier joint à la présente concertation.

L'enjeu le plus fort est l'enjeu « Patrimoine et Paysage ». Le projet est situé à proximité du site classé de Pegasus Bridge et à proximité des périmètres délimités des abords de l'église de Bénouville et du Café Gondrée (Monument Historique). Le site du projet est occupé par de multiples formes de végétation, d'origine naturelle ou humaine (peupliers, thuyas), dont certaines envahissantes (saule Marsault).



Différentes formes de végétation à l'intérieur du site (Réalisation : PLANIS)

La friche présente sur le site présente donc un paysage d'aspect peu qualitatif, mais qui apporte une certaine intégration paysagère grâce à sa végétation arbustive à arborée. Une partie de la végétation existante devra donc être préservée pour garantir une bonne intégration paysagère.



Exemple d'intégration paysagère (Photomontage non contractuel, réalisation : PLANIS)

Quelques enjeux classés de faible à moyen sont également à relever :

- La présence de quelques zones humides de faible superficie ;
- Le risque inondation, notamment par remontée de nappes et submersion marine, intégré dans le Plan de prévention multi-risques de la Basse-Vallée de l'Orne. Le règlement de la nouvelle zone 1AUEp doit en tenir compte ;
- La localisation du projet dans une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) de type 2 correspondant à un milieu humide influencé par le milieu marin. Un relevé des espèces animales et végétales a été effectué en 2019. Les espèces rencontrées sont communes à très communes. Le milieu décrit correspond à une friche arbustive à arborée qui s'est installée sur une zone artificialisée. Il ne fait donc pas partie des milieux naturels qui ont permis l'identification de cette ZNIEFF.

Enjeux socio-économiques

Une relocalisation nécessaire des ateliers de Ports de Normandie

La relocalisation des ateliers de Ports de Normandie à Ranville doit permettre de libérer du foncier à Ouistreham pour mettre en œuvre les contrôles douaniers rendus nécessaires par le rétablissement des frontières entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne. Sans la réalisation du projet, les contrôles douaniers risquent de créer une attente prolongée des véhicules, y compris en dehors de l'emprise actuelle du terminal ferry engendrant des bouchons plus en amont dans les rues de Ouistreham, et une dégradation de la qualité de vie des riverains.

Les ateliers de Ports de Normandie nécessitent des infrastructures de qualité et un positionnement idoine afin de garantir le bon entretien du port. Il en va de la sécurité et de l'efficacité du fonctionnement du port. Le site choisi répond aux critères énoncés précédemment et représente l'endroit le plus pertinent pour installer les ateliers.

Enjeux de l'implantation d'un port de services à Ranville

La Baie de Seine est particulièrement concernée par l'implantation de nouveaux parcs éoliens en mer. Ces projets relèvent de l'ambition nationale de développer les énergies marines renouvelables dans le cadre de sa Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et afin de tenir les objectifs dessinés dans la Stratégie nationale bas-carbone. La loi énergie-climat de 2019 fixe un objectif de neutralité carbone à horizon 2050.

Les parcs éoliens en mer nécessitent des bases logistiques terrestres à proximité. Le port de services maritimes prévus à Ranville répond donc à cet objectif. Son implantation ailleurs engendrerait des trajets plus longs vers les parcs éoliens et de potentielles perturbations sur les sites de production d'énergie.

Environ 6 à 8 nouveaux salariés sont directement prévus sur ce site mais les emplois induits au sein des entreprises sous-traitantes locales sont estimés à une dizaine.

Enjeux de cadre de vie

L'activité liée au projet génèrera essentiellement des déplacements de véhicules, pouvant être sources de bruits et d'émission de gaz d'échappement (nuisances sonores et olfactives). Ces nuisances seront atténuées du fait de l'éloignement entre le secteur d'étude et les zones d'habitat (au minimum 200 m).

LA CONCERTATION PREALABLE

Pourquoi une concertation ?

La concertation publique est une procédure règlementaire appliquée par le code de l'urbanisme. Elle est notamment obligatoire pour la mise en compatibilité d'un PLU soumise à évaluation environnementale, comme c'est le cas ici.

Il s'agit d'informer le public et de lui donner la possibilité de donner son avis en amont, à un stade où le projet est encore en phase d'élaboration.

Après cette phase de consultation du public, Ports de Normandie établira un bilan**,** tirera les enseignements de la concertation et décidera des suites à donner au projet.

Modalités de la concertation

La concertation se déroulera du 19 novembre 2025 9h00 au 19 décembre 2025 18h00.

Comment s'informer ?

Un dossier de concertation pour s'informer, sera mis à disposition pendant toute la durée de la concertation,

1) Disponible physiquement à l'adresse :

Mairie de Ranville
3 rue des Airbornes
14 860 Ranville
Ouvert les lundi et jeudi de 15h00 à 17h00, les mardi, mercredi et vendredi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00.

2) Téléchargeable depuis le site Internet portsdenormandie.fr

Une réunion publique aura également lieu le mardi 2 décembre 2025 à 18h00 dans la salle du conseil municipal de Ranville. Cette réunion aura pour objectifs de présenter le projet et de répondre aux questions des participants.

Comment s'exprimer ?

1) **Un registre papier destiné à recueillir les avis**
   Disponible en mairie de Ranville aux horaires précités.

2) **Un registre dématérialisé destiné à recueillir les avis**
   Disponible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/6902/

Que se passe-t-il après la concertation ?

À l'issue de la concertation publique, un **bilan de la concertation** sera établi par Ports de Normandie. Il sera mis en ligne sur le site Internet des Ports de Normandie : **portsdenormandie.fr**. Le dossier pourra être modifié en prenant en compte le bilan de la concertation.

L'ensemble des éléments relatifs à la concertation publique seront versés au dossier de déclaration de projet. À l'issue de la procédure, une **enquête publique** sera organisée. Le dossier soumis à enquête publique sera enrichi du bilan de la concertation publique.

Annexe 2 : Plan de communication et Revue de presse

Concertation pour la Mise en compatibilité du PLU de Ranville

Du 19 novembre au 19 décembre 2025 (1 mois)

Presse

Communiqué de presse présentant la concertation et annonçant la réunion publique

Port de Caen-Ouistreham, le 18 novembre 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ouverture de la concertation publique – Mise en compatibilité du PLU de Ranville pour l'implantation de nouvelles activités portuaires sur le terminal

Ports de Normandie ouvre une concertation publique concernant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Ranville du 19 novembre au 19 décembre 2025. Cette évolution réglementaire est indispensable pour permettre la relocalisation des ateliers de Ports de Normandie ainsi que l'implantation d'un futur port de services maritimes sur le domaine portuaire de Ranville.

Le terminal ferry de Ouistreham doit s'adapter au retour du contrôle aux frontières avec le Royaume-Uni. Pour garantir la fluidité des contrôles douaniers et maintenir la capacité d'accueil de la ligne transmanche, son extension est aujourd'hui nécessaire.
L'extension mobiliserait des terrains actuellement occupés notamment par les ateliers de Ports de Normandie. Ces derniers devraient alors être relocalisés. Après étude, le site de Ranville, situé au sein du domaine portuaire, a été retenu pour accueillir ces installations, du fait de son positionnement central par rapport aux ouvrages du Canal de Caen à la mer.

Parallèlement, le port de Caen-Ouistreham se prépare à l'arrivée des futurs champs éoliens en mer. Ces projets nécessitent la création de nouvelles activités maritimes. Ports de Normandie, en lien avec la CCI et des armateurs, projette donc d'accueillir des services maritimes sur le quai amont du terminal de Ranville. Cela nécessite d'implanter des bâtiments non loin du quai.
Le port de service est inscrit dans les prévisions budgétaires 2026 de Ports de Normandie. L'extension du terminal ferry est au stade de projet.

Le PLU actuel de Ranville classe les emprises concernées en « secteur à urbaniser à long terme réservé à l'accueil d'activités portuaires et para portuaires » (zone Aup), ne permettant pas ces aménagements. Une procédure de **déclaration de projet valant mise en compatibilité**, conformément à l'article L.300-6 du code de l'urbanisme, doit être engagée.

Des objectifs d'intérêt général

Cette évolution règlementaire répond à plusieurs enjeux :

- Adapter le port de Caen-Ouistreham au nouveau cadre d'échanges entre le Royaume-Uni et l'Union européenne ;
- Moderniser les outils de gestion portuaire ;

- Favoriser l'implantation d'activités liées au développement des énergies marines renouvelables.

Une concertation ouverte à tous

Ports de Normandie invite habitants, usagers et acteurs du territoire à s'informer et à s'exprimer sur le projet **du 19 novembre au 19 décembre 2025.**
Pour donner votre avis :

- En ligne : **https://www.registre-dematerialise.fr/6902/**
- En mairie de Ranville, sur le registre mis à disposition du public

Pour participer :

- **Réunion publique**
  Mardi 2 décembre à 18h
  Salle du Conseil municipal – Ranville

Pour en savoir plus :

Dossier complet et informations disponibles sur :
https://www.registre-dematerialise.fr/6902/

À PROPOS DE PORTS DE NORMANDIE
Propriétaire et gestionnaire des ports de Caen-Ouistreham, Cherbourg et Dieppe, Ports de Normandie ce sont : 9 000 emplois directs et indirects / 493 M€ investis en Normandie depuis sa création en 2007 / 100 ha dédiés aux Energies Marines Renouvelables, une base de maintenance à Caen-Ouistreham et une autre en construction sur Dieppe / 2 millions de passagers transmanche par an / 6.5 millions de tonnes de marchandises par an / Plus de 60 escales croisières par an et plus de 300 000 croisiéristes / 3 200 anneaux de plaisance, un port à sec et 25 000 nuitées - 7000 visiteurs par an / + de 12 000 T de poissons soit 1/3 du tonnage pêche déclaré en Normandie / + de 300 mises à sec/an.

Ports de Normandie est le fruit de l'alliance de la Région Normandie, des départements du Calvados, de la Manche et de Seine Maritime et des Agglomérations de Caen la Mer, Le Cotentin et Dieppe Maritime, au service du développement économique de leurs territoires. Retrouvez toutes les informations à propos de Ports de Normandie sur portsdenormandie.fr

Contacts presse : Anne Pétri-Maillard - 06 23 50 48 99– anne.petri-maillard@portsdenormandie.fr

Encarts presse dans le Ouest France



Côte fleurie - Pont-l'Évêque - Val-ès-Dunes - Honfleur et sa région

Ouest-France
Mercredi 19 novembre 2025

Il intimide son ex en fonçant sur ses poubelles

Blonville-sur-Mer — Un homme de 53 ans a tenté, à au moins six reprises, d'intimider son ex-compagne et son nouveau conjoint en fonçant sur leurs poubelles. Il a été condamné, lundi.

Justice

« C'était pour les embêter… »

Une rencontre-atelier avec l'auteur Simon Hureau

Pont-l'Évêque — L'auteur de bande dessinée aux thématiques environnementales Simon Hureau sera à l'école primaire, aujourd'hui, pour échanger mais aussi réaliser une planche avec les participants.

« Cette rencontre atelier est une proposition de la programmation du Festival Imaginera demain (dédié à l'environnement et à la transition écologique, NDLR) **initié par la bibliothèque départementale du Calvados et coconstruite avec une vingtaine de bibliothèques du département**, indique Anne-Laure Beauchet, responsable des bibliothèques de Terre d'Auge. **Nous tenions à proposer des ateliers avec des scientifiques, des auteurs, des artistes, tous témoins, acteurs et médiateurs de la préservation du vivant et de son environnement. »**

« On y plonge dans de véritables aventures »

Englesqueville-en-Auge

Le maire Gérard Rousselin ne se représente pas

Municipales

Un événement à annoncer ?

Urgences et santé

Cinémas

À l'agenda

Annonces sur infolocale.fr

Honfleur
Fest'Hiver - Sélection de Noël d'Être & Boulot

Bonnebosq
Conseil municipal

Célébration de la Sainte-Cécile

Pont-l'Évêque
Permanence sur la fibre optique

Argences

Mobilier de France
LES OFFRES BLACK FRIDAY
3320€ 1990€
ASSISE COUCHSANTE ÉLECTRIQUE
50cm EN PLUS
MADE IN ITALIE
Route de Paris - 6 rue Michel Tournier
MONDEVILLE - Tél. 02 31 34 01 11

Ranville

MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE RANVILLE
IMPLANTATION DE NOUVELLES ACTIVITÉS PORTUAIRES SUR LE TERMINAL DE RANVILLE
EXPRIMEZ-VOUS !
CONCERTATION PUBLIQUE
Venez vous exprimer du 19 novembre au 19 décembre 2025
En donnant votre avis
- à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/6902/-
- en mairie de Ranville sur le registre prévu à cet effet
En participant à :
LA RÉUNION PUBLIQUE LE MARDI 2 DÉCEMBRE À 18H
À RANVILLE - SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL
RETROUVEZ TOUTES LES INFOS SUR : https://www.registre-dematerialise.fr/6902/
Ports de NORMANDIE

Encart du 19 novembre 2025



ouest-france

CÔTE FLEURIE - VAL-ÈS-DUNES - HONFLEUR

« Il faut penser à tout le territoire »

En 2017, la communauté de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville (CCPHB) a récupéré plusieurs compétences. Quel est le bilan de la mandature commencée en 2020 ?

Marc Aubault

MUNICIPALES

23 communes et 27 000 habitants

Aménagement du territoire

Des équipements structurants

Un parcs financier et fiscal

DIVES-SUR-MER

Lilou Ripeaux, une athlète en devenir

Portrait

Ancien adjoint, Claude Salmon avait relancé l'office de tourisme

Nécrologie

Deux blessés dans un accident, un automobiliste en fuite

Faits divers

J'aurais pu faire une piscine juste pour Honfleur mais il faut penser à tout le territoire.

Des services de proximité

Transition écologique

Projet alimentaire de territoire

La mobilité

RANVILLE

MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE RANVILLE
IMPLANTATION DE NOUVELLES ACTIVITÉS PORTUAIRES SUR LE TERMINAL DE RANVILLE

EXPRIMEZ-VOUS !
CONCERTATION PUBLIQUE
Venez vous exprimer du 19 novembre au 19 décembre 2025

En donnant votre avis
- à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/6902/
- en mairie de Ranville sur le registre prévu à cet effet

En participant à :
LA RÉUNION PUBLIQUE LE MARDI 2 DÉCEMBRE À 18H
À RANVILLE - SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

RETROUVEZ TOUTES LES INFOS SUR : https://www.registre-dematerialise.fr/6902/
Ports de NORMANDIE

Encart du 29 novembre 2025

Encarts presse dans le Liberté Bonhomme Libre



Côte de Nacre

LIBERTÉ - LE BONHOMME LIBRE JEUDI 20 NOVEMBRE 2025 39

En 2026, des cargos à voile vers les États-Unis partiront du port de Caen-Ouistreham

En 2026, le port de Caen-Ouistreham sera le théâtre d'une révolution dans le transport de marchandises par mer : des cargos à voiles rallieront les États-Unis.

Beaucoup moins polluant et plus rapide

L'objectif d'une traversée par semaine

Pourquoi le choix de Caen ?

Arnaud HEROULT

C'est avec des cargos à voiles que Vela partira de Caen pour livrer des marchandises aux États-Unis.

OUISTREHAM

Ports de Normandie : les ateliers vont déménager

Une concertation publique est lancée mercredi 19 novembre pour le déménagement des ateliers de Ports de Normandie.

En raison de l'extension future du terminal ferry à Ouistreham, les ateliers de Ports de Normandie vont déménager vers les quais de Ranville. Arnaud HEROULT

En raison du Brexit

Un nouveau port de services maritimes à Ranville

Avis et réunion publique

MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE RANVILLE
IMPLANTATION DE NOUVELLES ACTIVITÉS PORTUAIRES SUR LE TERMINAL DE RANVILLE

EXPRIMEZ-VOUS !
CONCERTATION PUBLIQUE
Venez vous exprimer du 19 novembre au 19 décembre 2025

En donnant votre avis
- à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/6902/
- en mairie de Ranville sur le registre prévu à cet effet

En participant à :
LA RÉUNION PUBLIQUE LE MARDI 2 DÉCEMBRE À 18H
À RANVILLE - SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

RETROUVEZ TOUTES LES INFOS SUR : https://www.registre-dematerialise.fr/6902/
Ports de NORMANDIE

Encart du 20 novembre 2025 + article de presse



Société

LIBERTÉ - LE BONHOMME LIBRE JEUDI 27 NOVEMBRE 2025 actu 13

Un appel à la grève et à manifester le 2 décembre contre le budget du gouvernement

Un appel à la grève et à manifester le 2 décembre 2025 à Caen a été lancé lundi 24 novembre pour dénoncer l'actuel projet de budget 2026.

Lundi 24 novembre 2025, la CGT du Calvados a annoncé lancer un appel à la grève et à manifester pour le mardi 2 décembre prochain. Un rassemblement est d'ailleurs prévu à Caen ce jour-là.

La CGT du Calvados dénonce le budget du gouvernement

L'organisation syndicale dénonce le budget du gouvernement actuellement étudié au Sénat et rejeté par les députés à l'Assemblée nationale il y a trois jours.

« La journée du 2 décembre doit être une nouvelle étape pour imposer nos revendications et dire haut et fort : nous ne paierons pas leur budget d'austérité. » LA CGT DU CALVADOS

L'organisation syndicale s'érige contre plusieurs dossiers :

→ **La gel des salaires et du point d'indice : « 23% de pouvoir d'achat envolé ».**

Un appel à la grève et à manifester le 2 décembre 2025 à Caen (Calvados) a été lancé par la CGT du Calvados ce lundi 24 novembre pour dénoncer l'actuel projet de budget 2026. Maxime VALLOIRE

s'indigne la CGT Des pensions et retraites bloquées : « Retraites bloquées, vie qui coûte : on n'y arrive plus ! », indique la CGT

La hausse des franchises médicales Les services publics attaqués Des salaires trop bas « et des prix qui explosent, ça ne tient plus ! », lance la CGT du Calvados

Deux manifestations programmées le 2 décembre dans le Calvados

La CGT souhaite d'autres choix : « augmenter les salaires, les pensions et les minimas sociaux, renforcer et développer les services publics, relancer l'industrie et l'emploi local, financer la sécurité sociale par les cotisations et non par la TVA sociale et/ou l'impôt, contrôler et conditionner les aides publiques aux entreprises ».

Deux manifestations sont ainsi programmées le mardi 2 décembre dans le Calvados : à Caen à 17h30 devant la préfecture du Calvados, et à Lisieux à 10h30 sur la place François-Mitterrand.

Grégory MAUCORPS

Le ramassage des poubelles a repris

Après cinq jours de grève, la collecte des déchets a repris lundi 24 novembre.

Perturbée par une grève depuis plusieurs jours, la collecte des déchets a repris normalement lundi 24 novembre. Actuom Liberté

En grève depuis lundi 17 novembre, des agents de collecte des déchets de la communauté urbaine Caen la mer ont levé leur mouvement social vendredi 21 novembre. Dans plusieurs communes au sud et à l'est de Caen, les déchets ménagers ou recyclables n'étaient plus collectés.

« Un rattrapage des collectes sera organisé dans les prochains jours », explique dans un communiqué Caen la mer.

« Une réunion d'échange a permis d'apporter des avancées concrètes » CAEN LA MER

Il s'agit : « du renouvellement de deux bennes à ordures, du renfort de l'atelier mécanique, l'amélioration du site de Mondeville (vidéoprotection, fontaines à eau), la révision du schéma de collecte en coordination avec les maires et le réexamen de l'organisation du service, notamment des samedis travaillés. »

Pas de hausse des salaires

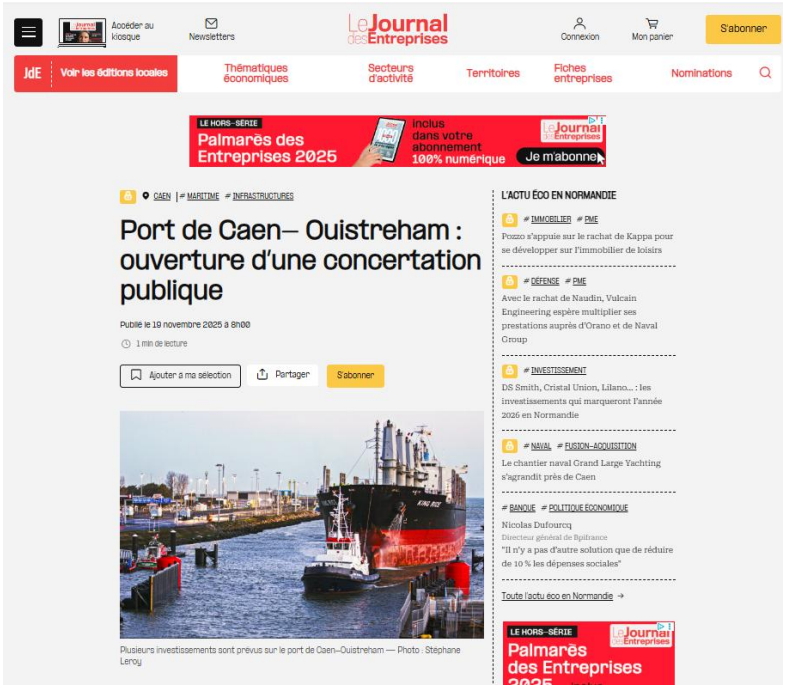
« En revanche », note la collectivité « et malgré le déclenchement de la grève, nous ne pouvons pas concrétiser une augmentation salariale : ce sujet devant être travaillé globalement à l'échelle de la collectivité. Ce sujet sera à l'ordre du jour du dialogue social qui se poursuivra en 2026. »

A.H.

DESTOCKMAN
On y trouve de tout !
FÊTE SON 28ème
Du jeudi 27 novembre au mercredi 3 décembre 2025
GROS ARRIVAGE
BLOC DE FOIE GRAS DE CANARD IGP DU SUD-OUEST «L'EMBLÉMATIQUE» 5€95
SUPER PROMO
LOT DE 2 CHOUX FLEURS LES 2 1€50
PROMOTION
FROMAGE DE TÊTE 5€39 LE KG 4€39
FILET DE POULET* VENDU PAR 2,5 KG LE KG 8€25
CACHE POT PAPOT'S
6 À 9 cm : 0,89€
10 À 11,5 cm : 1€
12 À 14 cm : 1,29€
15 À 20 cm : 1,89€
21 À 25 cm : 2,89€
26 À 28 cm : 3,89€
COLLANTS LEGGINGS AVEC OU SANS PIED LES 3 5€
CALEÇONS HOMME LES 5 10€
-70% SUR LE RAYON JENNYFER
DESTOCKMAN CARPIQUET 6 bis, rue de Bellevue
DESTOCK'EXPRESS MONDEVILLE 2C de la Vallée Berny-Rue Robert Schumann
BOUCHERIE, EPICERIE, VINS, HYGIENE, BAZAR, MATELAS, TEXTILES ET LAINE

Encart du 27 novembre 2025

Retombées presse



Article Journal des entreprises du 19 novembre 2025

https://www.lejournaldesentreprises.com/breve/port-de-caen-ouistreham-ouverture-dune-concertation-publique-2131064



Mer et Marine

Ouverture de la concertation- mise en compatibilité du PLU de Ranville

Communiqué de Ports de Normandie

Ports de Normandie ouvre une concertation publique concernant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Ranville du 19 novembre au 19 décembre 2025. Cette évolution réglementaire est indispensable pour permettre le relocalisation des ateliers de Ports de Normandie ainsi que l'implantation d'un futur port de services maritimes sur le domaine portuaire de Ranville.

Le terminal ferry de Oulstreham doit s'adapter au retour du contrôle aux frontières avec le Royaume-Uni. Pour garantir la fluidité des contrôles douaniers et maintenir la capacité d'accueil de la ligne transmanche, son extension est aujourd'hui nécessaire.
L'extension mobiliserait des terrains actuellement occupés notamment par les ateliers de Ports de Normandie. Ces derniers devraient alors être relocalisés. Après étude, le site de Ranville, situé au sein du domaine portuaire, a été retenu pour accueillir ces installations, du fait de son positionnement central par rapport aux ouvrages du Canal de Caen à la mer.
Parallèlement, le port de Caen-Oulstreham se prépare à l'arrivée des futurs champs éoliens en mer. Ces projets nécessitent la création de nouvelles activités maritimes. Ports de Normandie, en lien avec la CCI et des armateurs, projette donc d'accueillir des services maritimes sur le quai amont du terminal de Ranville. Cela nécessite d'implanter des bâtiments non loin du quai.
Le port de service est inscrit dans les prévisions budgétaires 2026 de Ports de Normandie.
L'extension du terminal ferry est au stade de projet.
Le PLU actuel de Ranville classe les emprises concernées en « secteur à urbaniser à long terme réservé à l'accueil d'activités portuaires et para portuaires » (zone Aup), ne permettant pas ces aménagements. Une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité, conformément à l'article L.300-6 du code de l'urbanisme, doit être engagée.

Des objectifs d'intérêt général
Cette évolution réglementaire répond à plusieurs enjeux :

- Adapter le port de Caen-Oulstreham au nouveau cadre d'échanges entre le Royaume-Uni et l'Union européenne ;
- Moderniser les outils de gestion portuaire ;
- Favoriser l'implantation d'activités liées au développement des énergies marines renouvelables.

Une concertation ouverte à tous :

Ports de Normandie invite habitants, usagers et acteurs du territoire à s'informer et à s'exprimer sur le projet du 19 novembre au 19 décembre 2025.
Pour donner votre avis :
- En ligne : https://www.registre-dematerialise.fr/6902/
- En mairie de Ranville, sur le registre mis à disposition du public

Pour participer :
- Réunion publique
Mardi 2 décembre à 10h
Salle du Conseil municipal – Ranville

Pour en savoir plus :
Dossier complet et informations disponibles sur :
https://www.registre-dematerialise.fr/6902/

Fil info

09/01
Manche : bilan des opérations d'assistance en mer lors du passage de la tempête Goretti

08/01
Le ministère des Armées notifie un accord-cadre à Mistral AI pour renforcer la souveraineté technologique de la défense

07/01
Le groupe Ecomer devient le groupe Francbord, spécialisé dans les solutions technologiques pour le maritime et l'industrie

07/01
Exail : l'OTAN passe une nouvelle commande de drones sous-marins K-Ster pour plusieurs marines européennes

21/12

Article Mer et Marine du 18 novembre 2025

https://www.meretmarine.com/fr/vie-portuaire/ouverture-de-la-concertation-mise-en-compatibilite-du-plu-de-ranville

Article Liberté Bonhomme Libre du 20 novembre 2025
Voir plus haut à coté de l'encart presse

Une concertation publique autour du Port de Ranville

À l'initiative du groupement Ports de Normandie, une réunion publique a eu lieu, mardi 2 décembre 2025, à la mairie de Ranville (Calvados). Elle portait sur une concertation du plan local d'urbanisme (PLU) concernant la zone maritime de Ranville.



Vue du Port de Ranville | OUEST-FRANCE

Ouest-France

Publié le 10/12/2025 à 08h11

À l'initiative du groupement Ports de Normandie, qui gère les ports de Dieppe (Seine-Maritime), Cherbourg (Manche) et Ouistreham (Calvados) a eu lieu une réunion publique, mardi 2 décembre 2025, à la mairie de Ranville. Elle portait sur une concertation du plan local d'urbanisme (PLU) concernant la zone maritime de Ranville.

Lire aussi : Foreuse et trancheuse : ces énormes engins posent sous terre 10 km d'un câble qui rechargera les bateaux près de Caen

Le port de Ranville servirait principalement de base de maintenance

Philippe Deiss, directeur de Ports de Normandie, a animé cette réunion réunissant une quarantaine de personnes intéressées par la nécessité de transférer, après le Brexit, les ateliers du port de Ouistreham vers Ranville afin d'agrandir l'espace dédié aux futurs contrôles douaniers sur le port de Ouistreham. Cette partie de l'opération n'est à ce jour pas encore budgétisée, contrairement à la future acquisition des terrains du port de Ranville. Bien entendu, Ports de Normandie serait maître d'ouvrage de cette opération, n'occasionnant aucun frais pour la commune .

Lire aussi : « On a confiance mais on reste vigilant » : comment la pollution de la cimenterie de Ranville est-elle surveillée ?

Le port de Ranville servirait principalement de base de maintenance pour les navires d'entretien du parc éolien du large de Courseulles-sur-Mer.

Les personnes présentes ont posé des questions concernant les nuisances sonores et visuelles. L'association Bénouville environnement a évoqué le flux de camions possiblement généré par cette future activité sur une route au trafic déjà très chargé, ainsi que la pollution lumineuse pouvant gêner les oiseaux migrateurs et perturber la présence sur ces lieux d'une espèce de crapaud protégée.

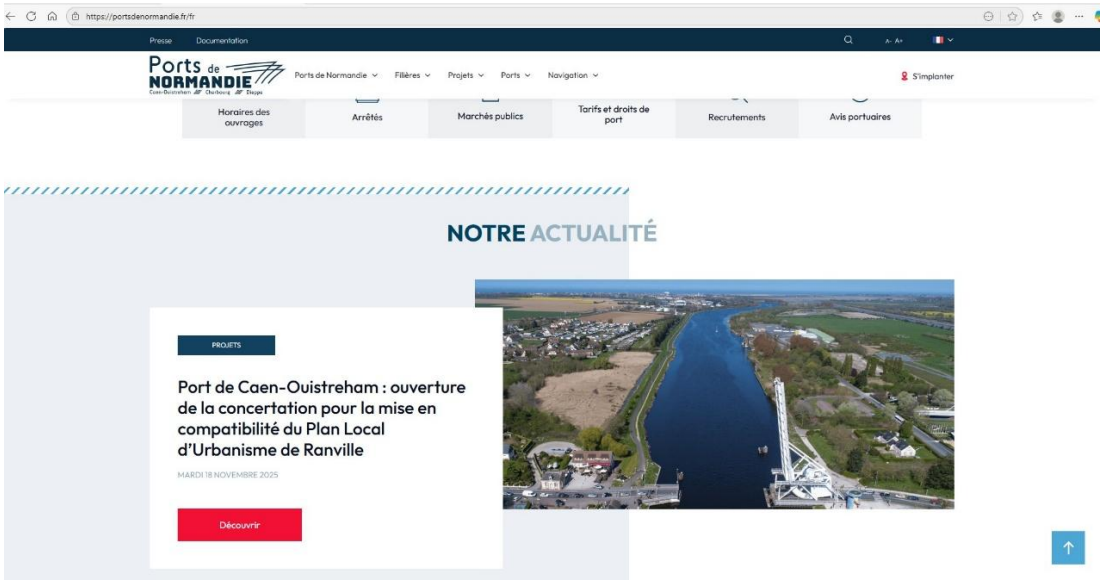
Philippe Deiss s'est voulu rassurant quant aux problèmes écologiques générés par cette nouvelle activité et a invité toutes les personnes concernées à répondre à la concertation du PLU en se rendant à la mairie de Ranville ou via le site registre-dematérialise.fr/6902/

Article Ouest France du 10 décembre 2025

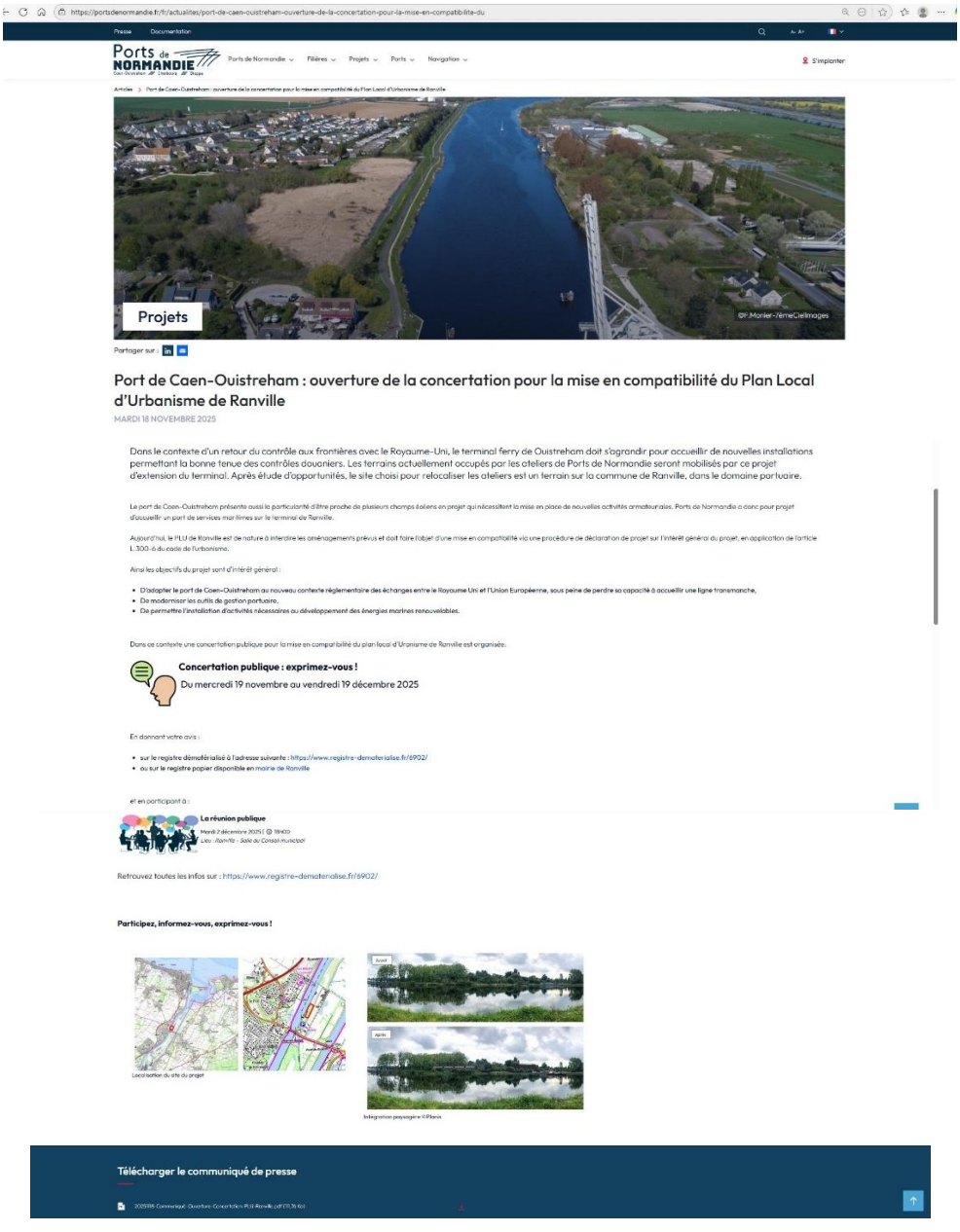
https://www.ouest-france.fr/normandie/ranville-14860/une-concertation-publique-autour-du-port-de-ranville-3685d93c-d426-11f0-bf7c-eb0c437cb865

Sites internet

Site internet Ports de Normandie

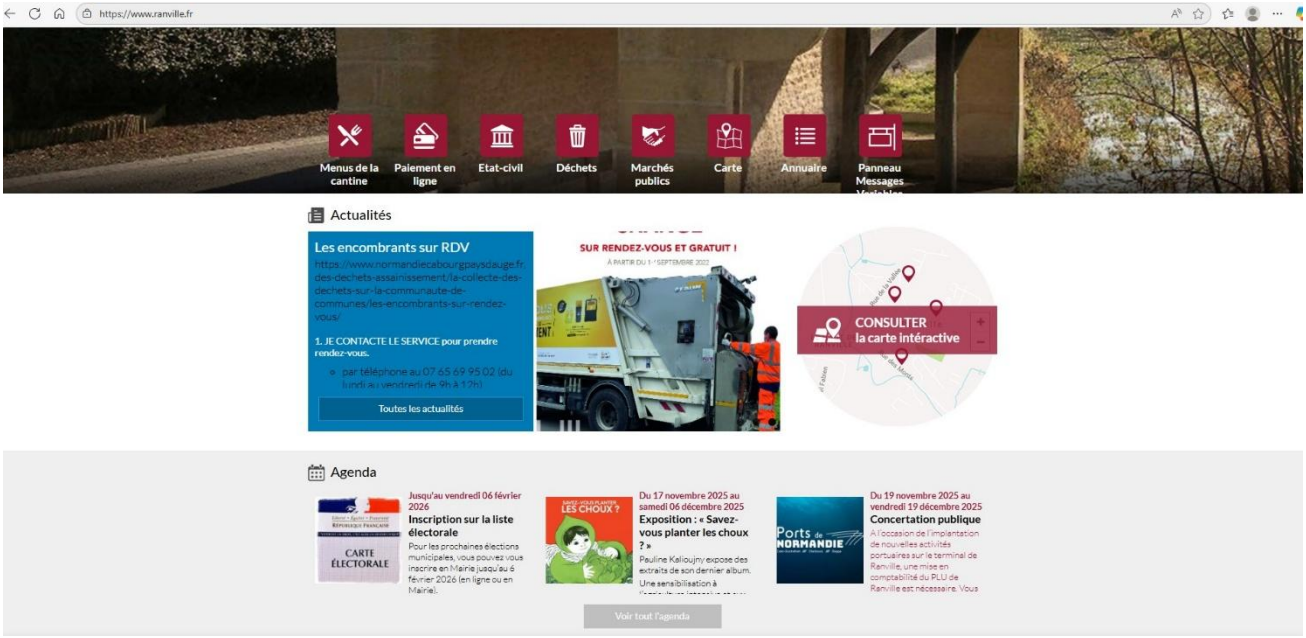


Page d'accueil



Page « Projets »

Site internet de la commune de Ranville



Page d'accueil



Onglet « Agenda »

Application Citykomi

Canal « Ports de Normandie en direct





Canal « Mairie de Ranville »



Affiches

MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE RANVILLE

IMPLANTATION DE NOUVELLES ACTIVITÉS PORTUAIRES SUR LE TERMINAL DE RANVILLE



EXPRIMEZ-VOUS !

CONCERTATION PUBLIQUE

Venez vous exprimer du 19 novembre au 19 décembre 2025

En donnant votre avis

- à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/6902/
- en mairie de Ranville sur le registre prévu à cet effet

En participant à :

LA RÉUNION PUBLIQUE LE MARDI 2 DÉCEMBRE À 18H

À RANVILLE - SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez toutes les infos sur :
https://www.registre-dematerialise.fr/6902/

Ports de NORMANDIE

Réunion publique

Date : mardi 2 décembre à 18h
Objet : Présentation du projet et réponse aux questions des participants
Lieu : Mairie de Ranville, salle du conseil municipal
Intervenant : Philippe Deiss



Annexe 3 : support de présentation de la réunion publique

DÉCLARATION DE PROJET ET MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE RANVILLE POUR L'IMPLANTATION DE NOUVELLES ACTIVITÉS MARITIMES

Concertation préalable

Réunion publique du 2 décembre 2025

Ports de NORMANDIE
Caen-Ouistreham Cherbourg Dieppe

1

Ordre du jour

- Qui est Ports de Normandie?
- Déroulé de la concertation publique
- Présentation du projet
- Quelles modifications sur le PLU de Ranville?
- Quels sont les enjeux liés au projet?
- Planning de la procédure

Ports de NORMANDIE
Caen-Ouistreham Cherbourg Dieppe

2

Le porteur du projet : Ports de Normandie

- **Syndicat Mixte Régional** (Région, Départements du Calvados, de la Manche et de la Seine Maritime et Agglomérations de Caen la Mer, du Cotentin et de Dieppe Maritime)
- **Propriétaire des ports** de Caen-Ouistreham, Cherbourg et Dieppe
- **Objectif** : Développement portuaire et économique des territoires.
- **Missions** :
  - Autorité portuaire,
  - Aménager et gérer le domaine portuaire,
  - Garantir la sécurité des accès nautiques,
  - Définir une politique de développement durable pour les trois ports.



Ports de NORMANDIE
Caen-Ouistreham Cherbourg Dieppe

3

Déroulé de la concertation publique

- Procédure règlementaire issue du code de l'urbanisme.
- Obligatoire pour la mise en compatibilité d'un PLU soumise à évaluation environnementale.
- Objectif : informer le public et de lui donner la possibilité de donner son avis **en amont**, à un stade où le projet est encore en phase d'élaboration.

La concertation est organisée du 19 novembre au 19 décembre 2025

- 1 réunion publique le mardi 2 décembre 2025 à 18h00
- Le public est invité à donner son avis sur :
  - Un registre papier disponible en mairie
  - Un registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/6902/

- Après cette phase de consultation du public, Ports de Normandie établira un bilan qui sera publié sur son site internet**,** et tirera les enseignements de la concertation et décidera des suites à donner au projet.

Ports de NORMANDIE
Caen-Ouistreham Cherbourg Dieppe

4

Présentation du projet
Planning prévisionnel de la procédure

- Consultation de l'autorité environnementale (MRAE) : du 24 septembre au 24 décembre 2025
- Concertation publique : du 19 novembre au 19 décembre 2025
- Bilan et arrêt de la concertation : janvier/février 2026
- Examen conjoint : mars 2026
- Enquête publique : juin 2026
- Approbation de la mise en compatibilité du PLU : dernier trimestre 2026

Ports de NORMANDIE
Caen-Ouistreham Cherbourg Dieppe

5

Présentation du projet
Contexte et objectifs

1. Le Brexit et le dispositif EES imposent de nouveaux contrôles. Le terminal ferry de Ouistreham doit s'agrandir.

↳ Nécessité de relocaliser les ateliers sur un autre site.

2. La Normandie est particulièrement concernée par plusieurs projets du secteur des énergies marines renouvelables.

↳ Nécessité d'implanter de nouvelles activités de services maritimes





Ports de NORMANDIE
Caen-Ouistreham Cherbourg Dieppe

6

Présentation du projet
Contexte et objectifs

Le projet a pour objectifs d'intérêt général :

- D'adapter le port de Caen-Ouistreham au nouveau **contexte réglementaire des échanges** entre le Royaume Uni et l'Union Européenne,
- De moderniser les **outils de gestion portuaire**,
- De permettre l'installation d'activités nécessaires à la **diversification des sources d'énergie à l'échelle nationale.**

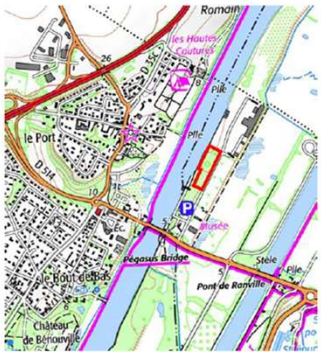




Ports de NORMANDIE
Caen-Ouistreham Cherbourg Dieppe

Présentation du projet
Localisation du site





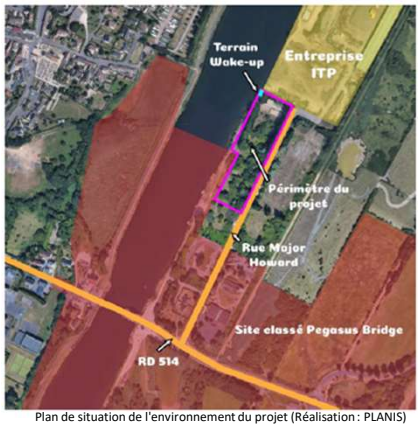
Localisation du site à Ranville (réalisation : Planis, source : IGN)

Le site choisi :

- localisé sur les bords du canal de l'Orne, en amont du site de Ouistreham, à 4,2km par le canal ;
- dispose d'un quai nommé K1, facilement accessible avec des engins de manutention ;
- s'inscrit au sein d'une zone d'activités destinée à accueillir des activités portuaires et paraportuaires au PLU de Ranville ;
- appartient à Ports de Normandie ;
- est déjà accessible par le biais de l'Avenue du Major Howard. Il est également en partie aménagé avec la présence de réseaux.

Ports de NORMANDIE
Caen-Ouistreham Cherbourg Dieppe

Présentation du projet
Localisation du site



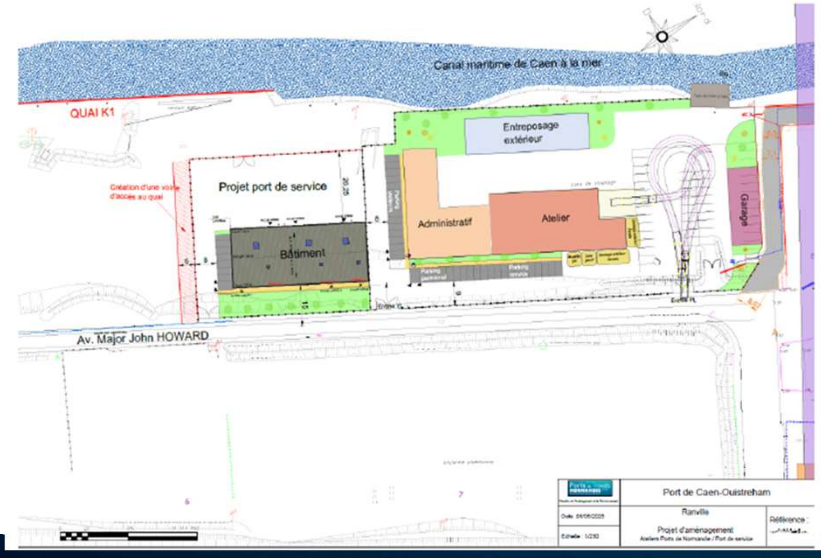
Plan de situation de l'environnement du projet (Réalisation : PLANIS)

- Site actuellement occupé par des espaces en friche, en extension de la zone d'activités existante.
- Bordé au Nord par l'entreprise ITP, et au sud par le pôle touristique du mémorial Pegasus.
- L'association Wake Up (club de ski nautique) dispose d'un terrain en bordure Nord du site délimité.
- La parcelle est située en dehors du périmètre de protection du site classé du Pegasus Bridge

Ports de NORMANDIE
Caen-Ouistreham Cherbourg Dieppe

9

Présentation du projet
Description



- Des bâtiments : garages, magasins, ateliers de maintenance, bureaux et vestiaires
- Extérieurs : aires d'entreposage et parkings
- Accessibilité prévue pour les poids-lourds
- Création d'une cale de mise à l'eau au nord et d'une voirie d'accès au quai au sud
- Intégration paysagère des bâtiments, en particulier au niveau du canal

Ports de NORMANDIE
Caen-Ouistreham Cherbourg Dieppe

10

Présentation du projet
Mise en compatibilité du PLU

PLU de Ranville approuvé le 5 février 2009



Mise en compatibilité des règlements graphique et écrit :

- **Diminution du secteur Aup** (=zone à urbaniser à long terme destinée à accueillir des constructions et installations liées aux activités portuaires et para-portuaires)
- **Création du secteur 1AUEp** (zone à urbaniser à court terme destinée à accueillir des constructions et installations liées aux activités portuaires et para-portuaires) correspondant au périmètre du projet

Ports de NORMANDIE
Caen-Ouistreham Cherbourg Dieppe

11

Présentation du projet
Mise en compatibilité du PLU

- Création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur le périmètre du projet précisant les principes d'aménagement à respecter (notamment en termes d'accès et d'insertion paysagère)



Orientation d'Aménagement et de Programmation (réalisation : Planis)



Exemple d'intégration paysagère (Photomontage non contractuel, réalisation : Planis)

Ports de NORMANDIE
Caen-Ouistreham Cherbourg Dieppe

12

Présentation du projet
Enjeux environnementaux

- **Enjeu Patrimoine**

Proximité du site classé de Pegasus-Bridge, et des périmètres de protection de l'église de Bénouville et du Café Gondrée avec des co-visibilités directes.

↳ Il faudra s'assurer d'une bonne intégration des futures constructions.



Vue sur l'église de Bénouville depuis le projet (Mars 2025)



Localisation du projet par rapport aux périmètres de protection des Monuments Historiques



Vue sur le Café Gondrée et le Pegasus Bridge depuis les marges du projet (Mars 2025)

Localisation du projet par rapport au site classé du Pegasus Bridge (source (DREAL Normandie)



Réalisation illustrations : PLANIS

Ports de NORMANDIE
Caen-Ouistreham Cherbourg Dieppe

Présentation du projet
Enjeux environnementaux



Les différentes formes de végétation sur le site (Réalisation: Planis)

Site occupé par une friche composée de multiples formes de végétation, d'origine naturelle ou humaine (peupliers, thuyas), dont certaines envahissantes (saule Marsault).

↳ Un paysage d'aspect peu qualitatif, mais qui apporte une indéniable ambiance végétale.

Ports de NORMANDIE
Caen-Ouistreham Cherbourg Dieppe

Présentation du projet
Enjeux environnementaux

Autres enjeux faibles et moyens :

- La présence de quelques zones humides de faible superficie (680 m² au total)



Vue sur la plus grande des deux dépressions (Photo : Planis)

- Le risque inondation, notamment par remontée de nappes et submersion marine.

  ↳ Le règlement de la nouvelle zone 1AUEp doit en tenir compte.

- La localisation du projet dans une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) de type 2 , mais une friche arbustive à arborée qui s'est installée sur une zone artificialisée avec des espèces rencontrées communes à très communes.

Ports de NORMANDIE
Caen-Ouistreham Cherbourg Dieppe

15

Présentation du projet
Enjeux socio-économiques

- Libération de foncier à Ouistreham pour étendre le terminal ferry afin de fluidifier les flux d'embarquement/débarquement et permettre le respect des rotations des navires.
- Le port de services maritimes participera à l'ambition nationale de développement des énergies marines renouvelables.
- 6 à 8 emplois directs prévus sur le port de service + une dizaine d'emplois induits chez les sous-traitants.
- Quelques nuisances sonores et des émissions de gaz d'échappement générés par les déplacements de véhicules.
- Une activité de ski-nautique située au sein du périmètre du projet. L'association est prête à envisager une relocalisation.

Ports de NORMANDIE
Caen-Ouistreham Cherbourg Dieppe

16

Exprimez-vous :

- Grâce à un registre papier disponible en mairie
- Grâce à un registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/6902/

Jusqu'au 19 décembre 2025 18h00

Annexe 4 : Compte-rendu de la réunion publique

2 décembre 2025, 18h00 – Salle du Conseil Municipal de la mairie de Ranville

24 personnes présentes dans l'assistance.

Introduction par M. François Vannier, 1er Adjoint au Maire de Ranville : présentation rapide du contexte et de l'historique du projet. M. Vannier rappelle que ce n'est pas la commune qui est à la commande de la mise en compatibilité du PLU puisque que c'est Ports de Normandie le maître d'ouvrage du projet.

Présentation du projet par M. Philippe Deiss, Directeur Général de Ports de Normandie : Présentation de Ports de Normandie, de la concertation publique, du projet et de son intérêt général, des modifications prévues dans le PLU et des enjeux environnementaux et socio-économiques (cf le support de présentation).

Questions posées pendant ou après la présentation et réponses apportées pendant la réunion :

- **On peut avoir l'explication de ce que ça peut vouloir dire à « long terme », à « court terme », pourquoi il y a besoin de le faire ? Qu'est-ce que ça veut dire ?**

Aujourd'hui, dans l'immédiat nous ne pouvons pas construire puisque ça doit être urbanisé à long terme, plus tard. Pour construire, il faut modifier le PLU pour transformer le secteur en zone à urbaniser à court terme.

- **Conservatoire d'espaces naturels Normandie : Est-ce que des inventaires ont été faits sur le secteur ?**

Oui en 2019. L'étude sera jointe au bilan de la concertation.

- **Observatoire Batracho-Herpétologique Normand : Est-ce qu'il y a eu une demande de données auprès des observatoires thématiques locaux ? Nous avons des données historiques (de 20 ans) de crapauds calamites sur le secteur. Sachant qu'il y a actuellement un plan en faveur de cette espèce, que les dépressions recensées sur le site correspondent à des habitats dans lesquels ils pourraient se reproduire et qu'il s'agit d'une espèce difficile à détecter, je souhaite attirer votre attention sur cette espèce.**
  Je me demande aussi s'il n'y avait pas une population d'hirondelles de rivage qui était sur la bordure justement de ce côté-là.

Nous n'avons pas relevé ces espèces en 2019, mais nous étudierons s'il est nécessaire de compléter le dossier sur ce sujet. Nous sommes intéressés par vos données.

- **Association Bénouville Environnement : Nous avons noté dans l'étude qui a été donnée par la DREAL qu'il y a quand même une très riche faune. Le site est une zone**

d'hivernage pour de nombreux oiseaux migrateurs, avec, plus loin, des espèces remarquables. En flore, des espèces intéressantes sont aussi citées dans la zone. Il faut être attentif sur cet aspect-là. De même, beaucoup de mares sont supprimées dans les ZNIEFF, on a peut-être l'occasion d'en sauver une ici.

Nous sommes justement ici pour discuter et prendre en compte les éléments que vous nous donnez là. Nous attendons également le retour de l'Autorité Environnementale, notamment sur les zones humides.

- **Quand vous dites Autorité Environnementale, on parle de la DREAL ?**

Non, l'Autorité Environnementale dépend directement du Ministère en charge de l'environnement. Sur des projets moins lourds comme celui-ci, c'est une délégation régionale, la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) qui donne son avis.

- **Conservatoire d'espaces naturels Normandie (Roselière de Bénouville) : Avez-vous mesuré la pollution lumineuse et les nuisances sonores que pourront induire les futures activités ?**

Concernant la pollution lumineuse, les activités prévues fonctionneront uniquement le jour. Il pourra y avoir épisodiquement une opération de nuit, mais elle sera minime. D'autant plus que la navigation sur le canal est quand même complexe et n'est pas autorisée dans toutes les situations. Dans tous les cas, la pollution lumineuse ne sera pas supérieure à ce qui est mis en œuvre quand le canal est éclairé pour le passage des navires.

Concernant les nuisances sonores, il ne s'agit pas d'un chantier naval. La nuisance que nous avons identifiée, c'est l'arrivée des poids lourds. Un peu de manutention avec chariot élévateur…, mais dans une zone où se trouve déjà l'entreprise ITP, donc pas de nuisances sonores supérieures.

- **Pour les nuisances sonores, une solution pourrait être de doubler ou tripler les haies ?**

Oui, mais les haies ne sont pas des murs anti-bruit. Et surtout les nuisances sonores seront faibles. De plus, nous ne sommes pas à proximité immédiate des habitations que ce soit côté Bénouville ou côté Ranville.

- **Comment cela se passe pour la rotation des bateaux ? Laisseront-ils les moteurs et lumières allumés ?**

Les navires seront stationnés ici à l'arrêt. C'est différent de certains paquebots qui stationnent au Bassin d'Hérouville.

- **Bénouville Environnement : Il faut être vigilant sur les nuisances sonores car, bien que les habitations soient de l'autre côté du canal, l'eau est porteuse de bruit.**

- **Pourrait-on avoir l'adresse pour consulter le dossier et participer ?**

https://www.registre-dematerialise.fr/6902/

Le lien est également disponible sur le site de Ports de Normandie.

- **Mairie de Ranville : le projet a été présenté en Conseil Municipal, et l'inquiétude qui est ressortie, ce sont les nuisances sonores.**

A titre d'exemple, il y a le même type d'activités à Dieppe, à côté d'habitations, et cela ne pose pas de souci. A Ranville, il y a déjà des navires de pêche qui viennent parfois stationner. Cela ne va pas augmenter beaucoup le niveau d'activité de la zone.

- **Le quai et la hauteur d'eau sont-ils compatibles ?**

Oui, aucun souci.

RANVILLE : concertation préalable la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune - Implantation de nouvelles activités portuaires sur le terminal de Ranville

https://www.registre-dematerialise.fr/6902/

Dates
Du mercredi 19 novembre 2025 à 09h00 au vendredi 19 décembre 2025 à 18h00

Contribution n°1 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 19 novembre 2025 à 12h14

Bonjour,
Compte tenu de la multiplication des activités sur l'avenue Major John Howard, ne serait-il pas judicieux de créer un petit rond-point avec le croisement de l'avenue du Commandant Kieffer ?
Merci

Contribution n°2 (Web)

Proposée par Renard Jean-Pierre
(jeanpierre.renard@orange.fr)
Déposée le jeudi 20 novembre 2025 à 11h44
Adresse postale : 27 av. de Bruxelles 14000 Caen

adaptation nécessaire aux évolutions de l'activité maritime du canal lui redonnant une fonction semblable à celle qu'il a connue dans l'histoire . Il n'y a pas tant d'années que ça il avait été envisagé un trafic de porte-conteneurs (Caen -Le Havre) malheureusement sans suite. De surcroît là l'activité maritime prévue est pleinement Transition Ecologique (comme l'est le transport ferroviaire -fret et passagers -).

Contribution n°3 (Web)

Proposée par YVES
(yves.bonhomme@laposte.net)
Déposée le samedi 29 novembre 2025 à 16h50
Adresse postale : 20 rue des castors 14860 RANVILLE

Vous indiquez que la RD 514 sera empruntée par des camions qui desserviront les ateliers, cette route départementale déjà très souvent saturée le sera encore plus. La sécurité s'en trouvera détériorée, la circulation des vélos notamment sur le pont de Ranville (où le marquage au sol n'a jamais été refait depuis sa création) va devenir encore plus insécurisante.
Vous précisez qu'il y aura un impact sur l'environnement et sur le trafic routier ce qui produira une pollution supplémentaire, pouvez -vous préciser SVP ?
J'ai parcouru vos documents sauf erreur de ma part je n'ai pas vu quels matériaux seront utilisés dans cet atelier, quel est le danger pour l'environnement et les personnes ?
Par ailleurs le projet étant situé à proximité du site classé de Pegasus Bridge, cela va t-il impacter défavorablement ce site historique ?
Ne pouvant être présent à votre réunion, j'espère que des réponses seront apportées au compte-rendu.
Salutations.

Contribution n°4 (Web)

Proposée par Selma TURALIC
(selma.turalic@gmail.com)
Déposée le samedi 6 décembre 2025 à 11h46

Ce projet d’implantation de nouvelles activités maritimes sur le terminal de Ranville représente une occasion positive de réhabiliter une zone actuellement dégradée par des dépôts sauvages et diverses incivilités.
Cependant, plusieurs points de vigilance demeurent : les accès, la circulation et le stationnement.
Le site concentre aujourd’hui de multiples usages – tourisme de mémoire, site historique, activités industrielles, artisanales et nautiques, sans oublier les riverains et les promeneurs. La fréquentation croissante génère des situations conflictuelles, notamment en raison du manque d’espaces adaptés pour le stationnement et la gestion des flux.
Il est essentiel que cette problématique soit traitée collectivement, dans une démarche de coordination impliquant l’ensemble des acteurs et collectivités concernées. Ce projet comme celui de l’extension du musée pourraient justement servir de levier pour structurer une approche concertée du développement et du partage harmonieux de cet espace.

Contribution n°5 (Web)

Proposée par David
(ibardineko@gmail.com)
Déposée le lundi 8 décembre 2025 à 13h03

Qui dit nouvelles entreprises et activités dit plus de circulation surtout plus de camions (livraisons - expeditions)
Or il est urgent d'interdire le Pegasus aux poids lourds toujours plus nombreux : ça pollue , c'est dangereux et on est entrain de flinguer le pont vu les tonnage du trafic quotidien .
Le matin , le soir il y a un énorme bouchon (accentué depuis l'ouverture des commerces tres mal placés face à la mairie) . Le moindre passage de navire privoque un embouteillage (qui remonte souvent jusqua la zone d'activités de Ranville !
Donc il ne faut surtout pas ajouter du trafic sur le Pegasus . Au contraire interdire les poids lourds .
PS d'ailleurs les travaux d'aménagement de la voirie faits avant et apres le Pegasus ne sont pas adaptés à cette circulation dense (au contraire ils favorisent la congestion du trafic) et le passage continue de poids lourds accentue le problème .

Contribution n°6 (Web)

Proposée par Association Bénouville Environnement
(benouville.environnement.14@gmail.com)
Déposée le lundi 15 décembre 2025 à 10h15
Adresse postale : 1 RUE DU GRAND CLOS 14970 BENOUVILLE

Bénouville Environnement prend en compte l'intérêt général mis en évidence pour ces 2 projets mais, soucieuse de la protection de l'environnement et de la biodiversité ainsi que de l'enjeu du cadre de vie, demande :
-Que les associations CPIE, GON, CEN, puissent se rendre sur le terrain pour approfondir la situation de la flore et faune à protéger ;
-Que le rideau végétal soit suffisamment dense, au regard des 2 projets, pour limiter l'impact visuel au droit de Pégasus et des riverains de Bénouville ;
-Que les quais soient électrifiés pour permettre aux bateaux à quai de se fournir en électricité sans avoir à produire toute la nuit leur propre énergie afin d'éviter les nuisances sonores pour les riverains ;
-Qu'il n'y ait pas de pollution lumineuse la nuit pour la protection de la biodiversité de la roselière de Bénouville, juste en face.
Fait à Bénouville, le 15 janvier 2025
Pour le Conseil d'Administration et les adhérents
La Présidente,
Annick Blondel

Contribution n°7 (Web)

Proposée par Elodie Bazire
(maison.bazire@gmail.com)
Déposée le mercredi 17 décembre 2025 à 08h10
Adresse postale : 13 Rue Les Rochambelles 14970 Bénouville

Bonjour, nous sommes dans le lotissement la ZAC du fond du pré, rue les Rochambelles, nous aurons vu sur cette nouvelle structure, alors que tout de suite nous voyons des arbres, la nature sauvage, ce qui nous a donné envie de faire construire notre maison dans un endroit naturel, proche du Marontin. Il y a d'une part le côté visuel du projet mais surtout ce qui m'interpelle le côté sonore. Comme je vous le disais nous sommes ici pour la nature, pour le silence, nous sommes dans une impasse et nous sommes précisément dans le fond de l'impasse, afin d'être au calme, ce projet stipule une incidence sonore, serez vous nous donner des chiffres en décibel ? Incidence 24/24 ? A vol d'oiseau nous sommes à 250m du projet, avec les vents, sera t il possible de dormir les fenêtres ouvertes ? Pourrons nous profiter du silence actuellement présent ou aurons nous un « grondement » permanent des moteurs des bateaux ? Car lorsque les bateaux passent sur le canal nous les entendons et nos maisons « vibres ». Il s'agit de nuisances temporaires (2-5 minutes).
Merci d'apporter des réponses concernant ces nuisances puisque dans votre rapport vous parlez de nuisances sonores sans donner plus de détail, juste en indiquant qu'aucune maison se trouve dans un périmètre de 200m, ce qui n'est pas une donnée précise de l'impact sonore qu'aura ce projet sur notre quotidien.
Cordialement,
Bazire Élodie et Baptiste

1 document associé
contribution_7_Web_1.jpeg

Contribution n°8 (Web)

Proposée par BROULT Sébastien et Fanny
(fanny.paynel@orange.fr)
Déposée le mercredi 17 décembre 2025 à 10h05
Adresse postale : 10 rue les rochambelles 14970 BENOUVILLE

Bonjour,
Dans le cadre de ce projet qui va se retrouver à proximité d'habitations sur la rive en face, nous nous posons questions sur la nuisance sonore liée à cette activité nouvelle.
Les bateaux affrétés avec les moteurs restés allumés en continu vont générer une nuisance sonore non négligeable pour l'ensemble des habitants du lotissement Le fond du pré.

Ce projet nous semble trop proche des habitations pour ne pas considérer que cela n'aura aucune nuisance sonore. Est-il prévu des bornes à quai électriques ? Auquel cas, le projet serait plus cohérent en l'état. L'impact visuel a été beaucoup étudié sans présager de l'impact sonore qui est l'essentiel des nuisances de ce projet.
Cordialement
Mr Mme BROULT

Contribution n°9 (Web)

Proposée par MAURICE Maxime
(maxime_maurice@yahoo.fr)
Déposée le mercredi 17 décembre 2025 à 10h59
Adresse postale : 15 Rue les Rochambelles 14970 BENOUVILLE

Objet : Insuffisance de prise en compte des nuisances sonores, atmosphériques et du cadre de vie dans le projet d'implantation à Ranville

Je souhaite exprimer une opposition argumentée au projet de relocalisation des ateliers de Ports de Normandie et d'implantation d'un port de services maritimes sur le site de Ranville, tel que présenté dans le dossier de concertation préalable.

Le dossier reconnaît explicitement que le projet générera des nuisances, notamment liées à l'augmentation des déplacements de véhicules et de poids lourds, susceptibles d'engendrer des nuisances sonores et des émissions de gaz d'échappement. Toutefois, ces nuisances sont minimisées par la seule affirmation selon laquelle une distance minimale de 200 mètres entre le site et les zones d'habitat permettrait de les « atténuer ».

Or, cette affirmation pose plusieurs difficultés majeures :

Absence de démonstration acoustique objective
Aucune étude d'impact sonore chiffrée n'est présentée dans le dossier. Il n'existe :

ni modélisation acoustique,

ni évaluation des niveaux sonores attendus en phase d'exploitation,

ni analyse des pics de bruit liés aux manœuvres de poids lourds, aux activités de maintenance, aux phases de chargement/déchargement,

ni distinction entre périodes diurnes, nocturnes, week-ends ou phases exceptionnelles.

La distance de 200 mètres avancée ne correspond à aucun seuil réglementaire reconnu garantissant l'absence de nuisance sonore. En matière de bruit industriel et routier, cette distance est notoirement insuffisante en l'absence de mesures techniques et d'études spécifiques.

Insuffisante prise en compte de la pollution atmosphérique locale
Le projet entraînera nécessairement une augmentation du trafic routier, notamment de véhicules lourds, générant des émissions de polluants atmosphériques (oxydes d'azote, particules fines, hydrocarbures). Le dossier ne propose aucune évaluation qualitative ou quantitative de l'impact de ces émissions sur le cadre de vie et la santé des riverains, se contentant d'un raisonnement fondé uniquement sur l'éloignement géographique.

Là encore, la seule mention d'une distance de 200 mètres ne saurait constituer une réponse satisfaisante à ces enjeux environnementaux et sanitaires.

Report implicite de la contrainte sur les riverains
En l'état, l'argumentation développée revient implicitement à considérer que les riverains devraient accepter une dégradation de leur cadre de vie du seul fait de la proximité du projet, sans que soit apportée une démonstration rigoureuse de l'innocuité des nuisances générées.

Cette approche est d'autant plus problématique qu'elle ne laisse d'autre alternative aux habitants que l'acceptation des nuisances ou, de fait, un éloignement contraint du secteur concerné.

Contexte réglementaire et modification du PLU
Il est par ailleurs rappelé que le projet nécessite une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Ranville, les dispositions actuelles ne permettant pas l'implantation des activités projetées. Cette modification du zonage, loin d'être anodine, devrait s'accompagner d'une évaluation environnementale et sanitaire particulièrement exigeante, notamment au regard des nuisances sonores et atmosphériques potentielles.

Conclusion

En l'absence d'études techniques précises, chiffrées et opposables permettant de démontrer que les nuisances sonores et atmosphériques resteront compatibles avec le cadre de vie des riverains, l'argument fondé sur une distance minimale de 200 mètres apparaît insuffisant et contestable.

En conséquence, je considère que le projet, tel que présenté, ne répond pas de manière satisfaisante aux enjeux de cadre de vie, de santé et de protection des habitants, et ne devrait pas être poursuivi sans une réévaluation approfondie et documentée de ces impacts.

Contribution n°10 (Web)

Proposée par M. MARTIN
(ymartin@igcbe.fr)
Déposée le mercredi 17 décembre 2025 à 13h15
Adresse postale : 6 rue les Rochambelles 14970 Benouville

L implantation de ce site a proximité d un ouvrage historique, le pont de Bénouville, d un musée mémoriel : le Pegasus Museum et de zone d habitation directe de l autre côté du canal ne rend pas cette implantation très logique selon moi.
Nous nous y opposons et formulerons tous recours nécessaires.

Contribution n°11 (Web)

Proposée par Doffin Cécile
(cyceule@hotmail.fr)
Déposée le mercredi 17 décembre 2025 à 13h17
Adresse postale : 15 Rue Les Rochambelles 14970 BÉNOUVILLE

Ayant déjà habité en face d'une même structure a caen (résidence canal park) je ne souhaite pas revivre les nuisances sonores (vrombissements des bateaux restant allumés + les divers matériaux utilisés) sans oublier la pollution accrue. Je suis contre ce projet.

Contribution n°12 (Web)

Proposée par Bignon Clémence
(Clemence.bignon@hotmail.com)
Déposée le mercredi 17 décembre 2025 à 13h23
Adresse postale : 28 rue du bac du port 14970 Bénouville

Les projets envisagés vont produire une nuisance sonore et visuelle importante pour nous, voisins directs de la berge en face. Nous avons déjà constatés cela quand il y eut les précédents projets le long du canal.

Également, une pollution lumineuse importante avec des lumières, des spots allumés toutes les nuits.

Quant aux nuisances sonores, il est indéniable que les travaux ainsi que l'activité importante va créer une pollution sonore pour nous, habitants juste à côté.

Famille Bignon, Bénouville

Contribution n°13 (Web)

Proposée par Maidatchevsky, Guillaume

Déposée le mercredi 17 décembre 2025 à 14h14

Madame, Monsieur,

Résidant à Bénouville, à proximité immédiate du canal de Caen à la mer et d'une roselière constituant un écosystème naturel avéré, je souhaite formuler par la présente mes observations et mon opposition au projet de création d'une zone portuaire sur le site de Ranville, tel que présenté dans le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

Cette opposition repose sur plusieurs motifs sérieux d'ordre environnemental, patrimonial, sanitaire et juridique.

Insuffisance de l'évaluation des nuisances sonores
Conformément aux articles L.122-1 et R.122-5 du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale doit analyser de manière complète et proportionnée les incidences notables du projet sur l'environnement et la santé humaine.

Or, le dossier reconnaît lui-même que le site est susceptible de générer : des allées et venues fréquentes de navires (crew boats, multicats), des opérations de levage, un trafic quotidien de poids lourds, des activités de maintenance portuaire.

Malgré cela, aucune étude acoustique détaillée et contextualisée n'est fournie. L'affirmation selon laquelle une bande paysagère de 200 mètres serait suffisante pour réduire l'impact sonore ne repose sur aucune modélisation acoustique intégrant : les régimes de vents dominants, la propagation du bruit en milieu ouvert et humide, l'effet de réverbération du canal, la continuité des activités en horaires étendus.

Cette lacune constitue un manquement au principe de prévention (article L.110-1 du Code de l'environnement) et prive le public d'une information complète et sincère.

Atteinte potentielle à un écosystème fragile (roselière et biodiversité)
Le site concerné est situé en zone ZNIEFF et comprend des milieux humides fonctionnels, comme le reconnaît l'évaluation environnementale. La roselière voisine joue un rôle essentiel : de refuge pour l'avifaune, de zone de reproduction, de filtre naturel des eaux, d'amortisseur acoustique naturel.

L'article L.211-1 du Code de l'environnement impose la préservation des zones humides et des équilibres biologiques. La destruction ou la perturbation indirecte de ces milieux (bruit, vibrations, pollution de l'eau, éclairage nocturne) n'est pas suffisamment analysée, ni compensée de manière crédible.

Atteinte au patrimoine historique et paysager
Le projet se situe en covisibilité directe avec plusieurs monuments historiques majeurs : le site classé de Pegasus Bridge, le Café Gondrée, l'église de Bénouville.

En application des articles L.621-30 et suivants du Code du patrimoine, tout projet susceptible d'altérer les abords ou la perception d'un monument historique doit faire l'objet d'une appréciation stricte et protectrice.

Le dossier admet explicitement que le site est visible depuis ces monuments et que la suppression de la végétation existante accentuera cette visibilité. Les simples prescriptions esthétiques (teintes neutres, plantations) ne sauraient suffire à garantir la préservation de l'intégrité paysagère et mémorielle de ces lieux emblématiques du Débarquement.

Rupture d'égalité devant les contraintes réglementaires
Lors de la construction de mon habitation, j'ai été soumis à des obligations strictes liées : aux normes environnementales, aux prescriptions des Architectes des Bâtiments de France, à la protection du paysage et du patrimoine.

Or, il apparaît que le porteur du projet bénéficie, par le biais d'une déclaration de projet d'intérêt général, d'un assouplissement substantiel de ces contraintes, créant une rupture manifeste du principe d'égalité devant les charges publiques, pourtant garanti par la jurisprudence administrative.

Contestation de la notion d'intérêt général au regard des impacts locaux
Si les objectifs nationaux invoqués (Brexit, énergies marines renouvelables) sont compréhensibles, l'article L.300-6 du Code de l'urbanisme impose que l'intérêt général soit apprécié de manière proportionnée et territorialisée.

En l'espèce, l'intérêt général allégué ne peut justifier : l'insuffisance des études d'impact, la dégradation d'un écosystème naturel sensible, l'atteinte à un patrimoine historique d'importance nationale, l'exposition durable des riverains à des nuisances sonores et environnementales non maîtrisées.

En conséquence, je demande : la suspension de la procédure en l'état, la réalisation d'études acoustiques et environnementales approfondies et indépendantes, l'examen sérieux de solutions alternatives d'implantation, et, à défaut, l'abandon du projet sur ce site.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte la présente contribution dans le cadre de l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Contribution n°14 (Web)

Proposée par Gorgeon Loïc
(loic.gorgeon@gmail.com)
Déposée le mercredi 17 décembre 2025 à 16h04
Adresse postale : 14 Rue les Rochambelles 14970 BENOUVILLE

Résidant à Bénouville, face au canal de Caen à la mer et d'une roselière constituant un écosystème naturel avéré, je souhaite formuler par la présente mes observations et mon opposition au projet de création d'une zone portuaire sur le site de Ranville, tel que présenté dans le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

Cette opposition repose sur plusieurs motifs sérieux d'ordre environnemental, patrimonial, sanitaire et juridique.

Insuffisance de l'évaluation des nuisances sonores
Conformément aux articles L.122-1 et R.122-5 du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale doit analyser de manière complète et proportionnée les incidences notables du projet sur l'environnement et la santé humaine.

1 aucune étude acoustique détaillée n'est fournie. L'affirmation selon laquelle une bande paysagère de 200 mètres serait suffisante pour réduire l'impact sonore ne repose sur aucune modélisation acoustique intégrant : les régimes de vents dominants, la propagation du bruit en milieu ouvert et humide, l'effet de réverbération du canal, la continuité des activités en horaires étendus. Cette lacune constitue un manquement au principe de prévention (article L.110-1 du Code de l'environnement) et prive le public d'une information complète et sincère.

2 Atteinte potentielle à un écosystème fragile (roselière et biodiversité)
Le site concerné est situé en zone ZNIEFF et comprend des milieux humides fonctionnels, comme le reconnaît l'évaluation environnementale. La roselière voisine joue un rôle essentiel : de refuge pour l'avifaune, de zone de reproduction, de filtre naturel des eaux, d'amortisseur acoustique naturel.
L'article L.211-1 du Code de l'environnement impose la préservation des zones humides et des équilibres biologiques. La destruction ou la perturbation indirecte de ces milieux (bruit, vibrations, pollution de l'eau, éclairage nocturne) n'est pas suffisamment analysée, ni compensée de manière crédible.

3 Atteinte au patrimoine historique et paysager
Le projet se situe en covisibilité directe avec plusieurs monuments historiques majeurs : le site classé de Pegasus Bridge, le Café Gondrée, l'église de Bénouville.
En application des articles L.621-30 et suivants du Code du patrimoine, tout projet susceptible d'altérer les abords ou la perception d'un monument historique doit faire l'objet d'une appréciation stricte et protectrice.

Le dossier admet explicitement que le site est visible depuis ces monuments et que la suppression de la végétation existante accentuera cette visibilité. Les simples prescriptions esthétiques (teintes neutres, plantations) ne sauraient suffire à garantir la préservation de l'intégrité paysagère et mémorielle de ces lieux emblématiques du Débarquement.

4 Rupture d'égalité devant les contraintes réglementaires
Lors de la construction de mon habitation, j'ai été soumis à des obligations strictes liées : aux normes environnementales, aux prescriptions des Architectes des Bâtiments de France, à la protection du paysage et du patrimoine.

Or, il apparaît que le porteur du projet bénéficie, par le biais d'une déclaration de projet d'intérêt général, d'un assouplissement substantiel de ces contraintes, créant une rupture manifeste du principe d'égalité devant les charges publiques, pourtant garanti par la jurisprudence administrative.

5 Contestation de la notion d'intérêt général au regard des impacts locaux
Si les objectifs nationaux invoqués (Brexit, énergies marines renouvelables) sont compréhensibles,
En l'espèce, l'intérêt général allégué ne peut justifier : l'insuffisance des études d'impact, la dégradation d'un écosystème naturel sensible, l'atteinte à un patrimoine historique d'importance nationale, l'exposition durable des riverains à des nuisances sonores et environnementales non maîtrisées.

En conséquence, je demande : la suspension de la procédure en l'état, la réalisation d'une étude d'impact complète soumis à la DDTM et à défaut, l'abandon du projet sur ce site

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte la présente contribution dans le cadre de l'enquête publique.

Cordialement